

Daniel Lavoie célèbre ses trente ans de carrière avec un nouvel album

Page B 8



Résultats mitigés du programme d'insertion des jeunes à l'emploi

Page A 3



www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCV N° 41

LE JEUDI 26 FÉVRIER 2004

87c + TAXES = 1\$

Kent Nagano succédera à Dutoit

Le nouveau directeur artistique de l'OSM n'assumera toutefois ses nouvelles fonctions qu'à compter de 2006

CHRISTOPHE HUSS

La voie est désormais libre pour la venue de Kent Nagano à Montréal à titre de directeur musical de l'Orchestre symphonique de Montréal. De fait, selon les informations obtenues par *Le Devoir*, le chef prendra l'orchestre en charge à compter de la saison 2006-07.

Par un communiqué de presse, le Deutsches Symphonie-Orchester (DSO) de Berlin indiquait hier que son directeur artistique et chef principal Kent Nagano poursuivait sa collaboration au-delà de l'année 2006, mais non plus en qualité. Lors des saisons 2006-07 et 2007-08, Kent Nagano dirigera à Berlin quatre productions par an et supervisera le développement musical de l'orchestre jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur artistique. «De cette manière, Kent Nagano pourra continuer à imprimer sa marque sur le développement et la reconnaissance internationale du DSO. [...] Les musiciens du DSO se sentent étroitement liés à leur chef et le remercient de sa décision de se consacrer pleinement jusqu'en 2006 à poursuivre la voie entamée depuis plusieurs années.»

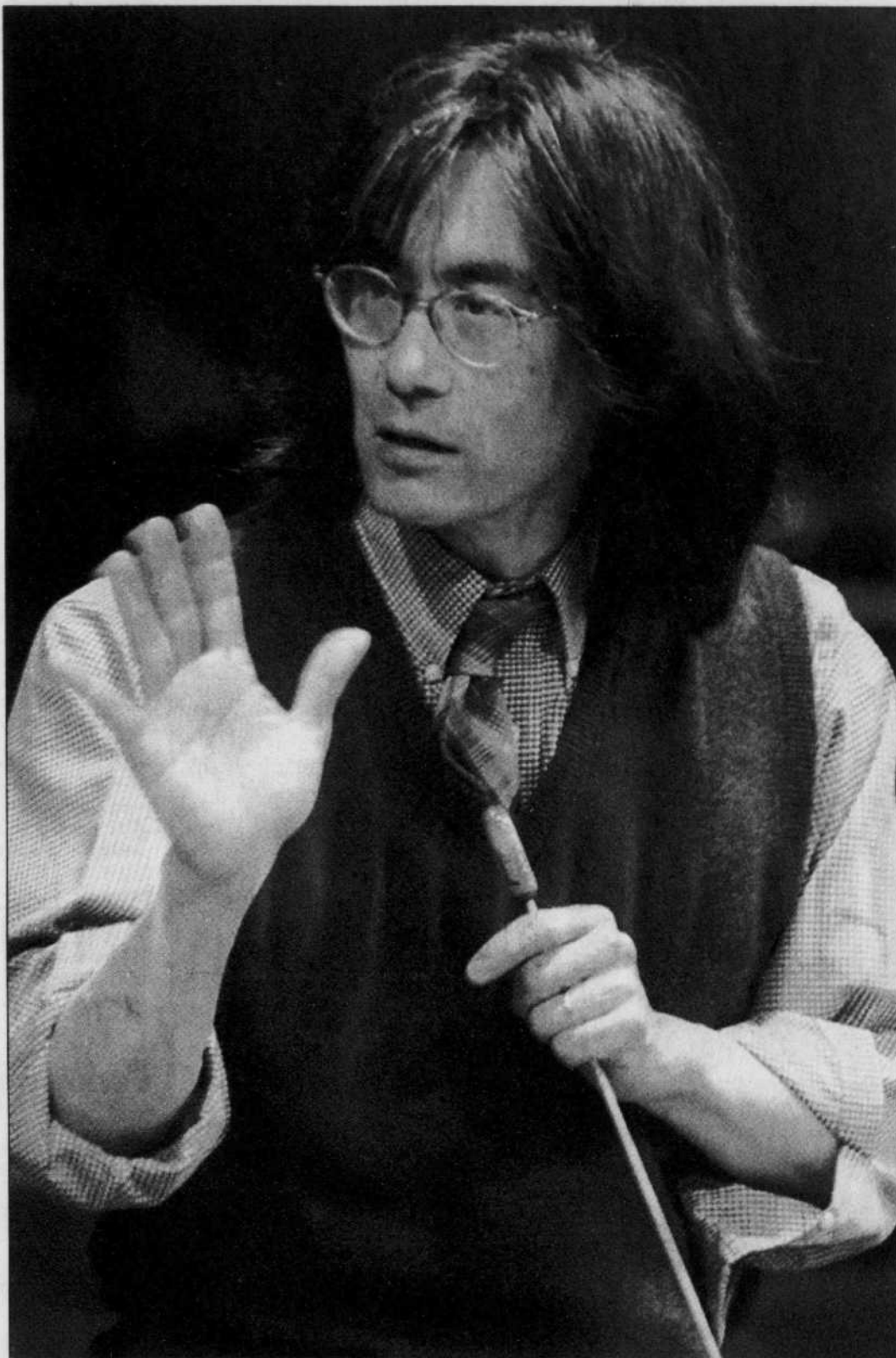
Quatre solutions s'offrent à l'OSM pour assurer l'intérim avant 2006

Cette annonce, fort positive, est cependant la reconnaissance d'un état de fait: Nagano ne renouvellera pas pour une seconde fois son contrat de trois ans qui le lie au DSO de Berlin.

C'est donc fait, officiellement depuis hier matin: Kent Nagano est libre de prendre en main la destinée de l'orchestre de Montréal en 2006-07. L'information se précisait de plus en plus depuis quelques jours mais il était impossible d'en dire plus avant cette annonce officielle en provenance de Berlin. En effet, il est évident que Kent Nagano (qui, à compter de 2006, sera en même temps directeur musical de l'Opéra de Los Angeles, directeur musical de l'Opéra de l'État de Bavière et directeur musical de l'OSM, sans compter sa fidélité, depuis 25 ans, au Berkeley Symphony Orchestra, dans sa ville natale, ni sa participation au Conductor Collegium de l'Orchestre national de Russie) n'aurait pas pu mener de front deux orchestres sur deux continents différents. Comme il le dit lui-même sur son site Internet, «the schedule gets thick!»

Le contrat de Nagano aurait bel et bien été signé au cours des dix derniers jours, selon des sources proches du dossier. L'état d'hébété constaté chez Van Walsum Management, l'agent artistique de Nagano

VOIR PAGE A 8: NAGANO



Kent Nagano ne renouvellera pas le contrat de trois ans qui le lie au DSO de Berlin.

NEWS.COM

Gagliano obtient un délai

Son avocat n'étant pas disponible, l'ex-ministre ne témoignera qu'à la mi-mars

HÉLÈNE BUZZETTI DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les députés de l'opposition qui s'en poutléchaient les babines resteront sur leur faim ce matin: l'ex-ministre et ambassadeur déchu Alfonso Gagliano ne comparaitra pas devant eux aujourd'hui pour expliquer son rôle dans le programme de commandites. Toutefois, ils se feront dire qu'il est assez inusité qu'un premier ministre signe des demandes de crédits supplémentaires comme Jean Chrétien l'a fait à trois reprises pour son offensive de visibilité.

M. Gagliano avait été invité à témoigner une bonne partie de la journée aujourd'hui devant le comité des Comptes publics, qui tente de jeter un peu plus de lumière sur le scandale des commandites mis au jour par la vérificatrice générale. Il a fait savoir qu'il ne sera pas disponible avant le 15 mars prochain parce que son avocat, qu'il veut avoir à ses côtés lors de son passage, est en voyage à l'étranger.

«Comme il s'agit d'un témoignage privilégié, ils [les témoins] sont obligés de répondre aux questions, mais ils peuvent toujours répondre plus tard pour consulter leur avocat au préalable», a expliqué le président du comité, le conservateur John Williams.

Le Bloc québécois n'est pas satisfait de ce délai, y voyant une tactique pour repousser le témoignage clé de M. Gagliano après les élections. «Je trouve ça



Chrétien a signé à trois reprises des demandes de crédits supplémentaires

VOIR PAGE A 8: COMMANDITES

Les libéraux souhaitent toujours un scrutin printanier, page A 3

Tempête dans un seau de sirop

FABIEN DEGLISE LE DEVOIR

À quelques jours du début de la saison de l'érable, la tension monte entre la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) et une poignée de dissidents. Les raisons de cette colère? Les trop gros surplus accumulés par l'industrie et surtout l'implantation inévitable, selon la fédération, de quotas pour la cuvée 2004, dont un petit nombre d'exploitants d'érablières se passeraient bien. Histoire, cette année, de transformer la sève de leurs arbres en argent sonnante et librement.

Et ils ont la ferme intention de se faire entendre, comme en témoignent les événements des dernières semaines. En Gaspésie et à Saint-Georges-de-Beauce, la semaine passée, de même qu'à Sainte-Agathe-de-Lotbinière, mardi soir dernier, les réunions d'information organisées par la FPAQ pour présenter à ses membres les règles de fonctionnement de la saison à venir ont en effet tourné au vinaigre sous l'influence de ces acériculteurs rebelles qui demandent à grands cris — et en sortant parfois leurs gros bras — de «retrouver leur liberté».

Aux contingentements de la production que le syndicat de producteurs imposera cette année, ces

VOIR PAGE A 8: SIROP

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 5
Culture.....	B 7	Monde.....	A 5
Décès.....	B 5	Mots croisés..	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



La France demande le départ d'Aristide

Le Canada protège son ambassade

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

La France a demandé hier que le président haïtien, Jean-Bertrand Aristide, quitte le pouvoir pour sortir de l'«impasse» son pays, où ses partisans armés ont érigé des barricades aux entrées de Port-au-Prince pour la protéger d'une attaque des insurgés et où le Canada envoie des renforts pour protéger son ambassade.

«Chacun voit qu'il s'agit d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire d'Haïti», a souligné à Paris, dans une déclaration à l'AFFP, le ministre français des Affaires étrangères, Dominique de Villepin. Et d'ajouter: «Il appartient au président de tirer les conséquences» de «l'impasse» où se trouve Haïti.

L'idée d'une force de sécurité internationale pour Haïti, secoué depuis le début de février par une insurrection armée qui contrôle la moitié nord du pays et qui a fait quelque 70 morts et plusieurs centaines de blessés, semble progresser.

À Washington, le président américain, George W. Bush, a estimé qu'une force de sécurité internationale pourrait être envoyée en Haïti après un règlement politique de la crise.

Le Conseil de sécurité des Nations unies tiendra aujourd'hui une réunion publique sur Haïti, selon l'ambassadeur américain à l'ONU, John Negroponte.

VOIR PAGE A 8: HAÏTI



Les partisans armés du président haïtien ont érigé des barricades aux entrées de Port-au-Prince pour protéger la capitale d'une attaque des insurgés.

REUTERS

Fin du projet Gaspésia

Charest garde espoir malgré tout

ROBERT DUTRISAC DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

C'est la liquidation pour Gaspésia, même si le gouvernement et la Société générale de financement du Québec (SGF) gardent un mince espoir de trouver un nouveau partenaire pour la relance de l'usine de Chandler.

La SGF et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) ont annoncé chacun de leur côté hier qu'ils demandent la liquidation ordonnée de l'usine de Gaspésia. La société en commandite Papiers Gaspésia s'était placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers le 30 janvier dernier et disposait d'un délai de 30 jours pour se réorganiser.

Le projet de relance de 500 millions faisait face à des dépassements de coût de 200 millions. Le coût total avait donc grimpé à 700 millions. Après une analyse plus fine, ces dépassements sont désormais évalués à 265 millions, a révélé hier le ministre du Développement économique et régional, Michel Audet. À ce jour, 300 millions ont été dépensés

VOIR PAGE A 8: GASPÉSIA

La mort de Gaspésia, page B 1

CULTURE

Paul Berval s'éteint à 80 ans

À lire en page B 7

• LES ACTUALITÉS •

Un nouveau pas vers le traitement du sida

ASSOCIATED PRESS

New York — Des scientifiques annoncent avoir découvert chez des singes un nouveau mécanisme de résistance à l'infection par le VIH-sida, une découverte qui pourrait permettre la mise au point d'un traitement capable de stopper la progression de la maladie chez l'homme.

Selon les chercheurs dont l'étude est publiée aujourd'hui dans *Nature*, une fois dans les cellules du singe, le VIH entre en contact avec une protéine qui empêche sa réplique: elle permet ainsi que le virus ne se développe pas chez l'animal.

«C'est une étape importante qui va permettre de construire les bases des armes que nous mettons au point contre le virus avant qu'il n'entre en action», a déclaré Paul Muciw, microbiologiste, spécialiste du sida à l'université de Californie, à Davis.

La protéine, baptisée TRIM5-alpha, a pu être identifiée chez des singes macaques rhésus. Cette protéine existe également chez les humains sous une forme différente, mais pas aussi efficace contre le VIH que la forme simiesque. Toutefois, les chercheurs pourraient mettre au point un médicament capable de renforcer son efficacité.

En règle générale, le VIH pénètre dans une cellule et s'approprie son «savoir-faire» pour fabriquer ses propres protéines. Ce qui aboutit à la multiplication du virus, qui envahit d'autres cellules dont il détourne le savoir-faire... et ainsi de suite. La protéine découverte chez le singe bloque ce processus.

Commission parlementaire sur les universités

L'incontournable dégel des droits de scolarité

Le recteur de l'Université de Montréal réclame un peu d'oxygène pour son établissement

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Les parlementaires de la Commission sur les universités ont goûté hier à un plaidoyer en faveur de Montréal en plus d'une solution personnelle présentée par le recteur de l'Université de Montréal afin de trouver les 375 millions manquants à la cagnotte.

Jour 3 de la Commission parlementaire sur les universités: Montréal a occupé une place de choix avec le passage non seulement du maire Gerald Tremblay, venu réitérer l'importance de Montréal, ville du savoir, mais aussi de Roch Denis et Robert Lacroix, respectivement recteurs de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de l'Université de Montréal (UdeM).

Le recteur de l'UdeM, demandant de l'«oxygène» pour son établissement, a profité de son audience pour présenter sa proposition au sous-financement des universités québécoises, évalué à 375 millions. Ce scénario, qui cible essentiellement une révision des droits de scolarité en plusieurs temps, ne figurait pas au mémoire soumis à la commission par l'UdeM.

«Cette proposition vise à résoudre de façon réaliste et raisonnable le problème de sous-financement des universités au cours des quatre prochaines années», expose le document, qui avance un amalgame de solutions à savoir de hausse modulée des droits de scolarité et de réinvestissement public.

Robert Lacroix suggère de hausser dès l'an prochain les droits de scolarité à leur valeur réelle de 1994-95, les faisant bondir de 1668 \$ à 2000 \$, pour une somme additionnelle de 60 millions, à laquelle s'ajouterait cette première année un réinvestissement public de 60 millions (rappelons que les libéraux ont plutôt prévu 30 millions de plus l'an prochain).

L'année suivante, les droits de scolarité seraient modulés au premier cycle dans un «nombre restreint de secteurs professionnels engendrant les revenus les plus élevés après la diplomation» et Québec ajouterait 60 millions récurrents de plus à la base de finance-

ment. Enfin, en 2006-07, M. Lacroix puise du côté du système britannique et propose que le Québec s'adapte à ce système récent qui prévoit une augmentation des droits de scolarité après diplomation et à partir de l'atteinte d'un certain revenu.

«Cette position pose des difficultés, notamment en raison du gel des droits de scolarité promis par ce gouvernement», a tout de suite réagi le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, à la lecture de ce scénario. «Le temps est compté, il ne faut pas tarder à faire le réinvestissement. Plus le temps passe, plus les dommages sont importants», a répliqué le recteur de l'UdeM.

A quelques pas de la montagne de l'UdeM, l'UQAM ne donne pas son aval à de tels scénarios. «L'UQAM est convaincue que le financement des universités passe par l'effort collectif et notamment par la voie de la fiscalité plutôt que par le dégel et la hausse des droits de scolarité», indique l'établissement dans son mémoire, rappelant au passage la fragilité d'une institution qui compte 52 % d'étudiants à temps partiel.

«Il y a une limite à demander aux gens de faire plus sans moyens et elle est atteinte», a affirmé Roch Denis. «Pourquoi le gouvernement, sous votre houlette, M. le ministre, n'organise-t-il pas la plus grande mobilisation nationale et sociale jamais vue pour un investissement collectif public massif dans les universités?»

Pour l'UQAM, les conséquences du sous-financement ont des répercussions jusque dans les salles de classe, où les ratios étudiants-professeur sont fixés à 26, contre une moyenne québécoise de 20. «Ce n'est pas par choix et par manque de vision institutionnelle», explique l'UQAM, qui présente des besoins non seulement pour renouveler son corps professoral mais pour améliorer un encadrement déficient lié à des ratios trop élevés.

L'Université du Québec à Chicoutimi a elle aussi défilé hier, son recteur Michel Belley ayant plaidé la cause des universités de petite taille et de leurs difficultés particulières dans la formule de financement à laquelle le gouvernement s'active.

Les libéraux souhaitent toujours un scrutin printanier

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

cependant que le comité des comptes publics pourra en offrir suffisamment d'ici le scrutin.

La plupart des libéraux fédéraux ne veulent pas abandonner leur projet d'élections printanières, mais bon nombre de députés avouent qu'ils ne pourront s'y risquer sans avoir des réponses à offrir aux Canadiens sur le scandale des commandites.

«On déclenche des élections quand les gens auront la conviction qu'ils ont des réponses. Ça ne veut pas dire qu'il faille attendre la fin de l'enquête publique cependant», a résumé le président du Conseil du trésor, Reg Alcock, à la sortie de la réunion du caucus libéral hier.

Le sujet était sur toutes les lèvres car l'échéance approche. Pour tenir des élections en mai, Paul Martin doit dissoudre le Parlement avant Pâques ou tout juste après. Cette éventualité en rend plusieurs combattifs mais en incite bien d'autres à la prudence.

La plupart des députés du Québec, eux, semblent désireux d'aller aux urnes ce printemps. «Je suis prête pour une élection printanière», a lancé Marlene Jennings. «J'ai le sentiment... non, je souhaite qu'on aille vers ça», a renchéri Claude Duplain. «Je pense qu'on devrait y aller», a renchéri la ministre et coprésidente de la campagne, Hélène Chalifour Scherrer.

Cette dernière est persuadée que le vent a commencé à tourner pour son parti à la suite des mesures énergiques prises par Paul Martin, comme les suspensions de dirigeants de sociétés d'État mardi. Elle n'a pas manqué d'ailleurs de souligner la remontée du Parti libéral dans le dernier sondage CROP qui, hier, mettait le Bloc et le PLC au coude à coude, mais avec une forte avance bloquiste dans les comtés francophones.

Tous les députés québécois pensent quand même qu'il vaut mieux avoir des réponses sur le scandale avant d'aller aux urnes. Ils croient

Pour beaucoup de leurs collègues du reste du pays, même parmi les plus impatients à se lancer en campagne, il est impensable d'affronter les électeurs sans avoir ces fameuses réponses. «J'aimerais qu'il y ait le plus de faits possible sur la table et qu'il soit clair que nous allons mettre en place les garde-fous nécessaires pour éviter qu'une situation semblable se reproduise», a noté le député ontarien Bryon Wilfert, qui refuse malgré tout de rejeter le scénario printanier.

D'autres députés cachent mal leur ambivalence. Le Québécois André Harvey pense que quelques semaines de réflexion avant de se décider ne feraient pas de mal. Il se dit prêt pour la bagarre mais rappelle que celle-ci peut avoir lieu autant ce printemps que l'an prochain.

Le Manitobain John Harvard juge qu'«il est trop tôt» pour se prononcer sur la date appropriée. «Il n'y a aucune raison incontournable de tenir les élections au printemps», ajoute-t-il. Je sais que c'était le plan original et je suppose qu'il est toujours valide, mais j'ignore s'il le restera car je pense qu'il faudra un certain temps pour lire les feuilles de thé.»

Comme tous ses collègues et même l'entourage du premier ministre, il est pris entre deux souhaits: donner rapidement un mandat au nouveau gouvernement Martin et donner aux Canadiens le temps de se faire une idée sur le scandale et les moyens pris pour faire le ménage.

Le gouvernement, lui, ne prend pas de risque et prépare le terrain, y compris avec la fonction publique. Ainsi, il a annoncé hier la levée du gel de la reclassification des fonctionnaires.

Avec la collaboration
d'Hélène Buzzetti

Du 21 au 29 février 2004

Venez vous réchauffer le coeur

promotion

Les **200 premiers clients** à se présenter pour le solde recevront gracieusement un abonnement d'un an au magazine **Les idées de ma maison** et un carton-rabais applicable sur la nouvelle collection de **meubles de jardin en teck** attendue en mars 2004.

Super Spécial* 20% sur tout tout tout

*Ne s'applique pas aux commandes et achats corporatifs.



ALPHA
Plantes
et poteries

230, rue Peel, Montréal
(2 rues au sud de Notre-Dame)

514.935.1812

■ Ouvert 7 jours/semaine ■ Livraison ■ Consultation ■ Stationnement gratuit



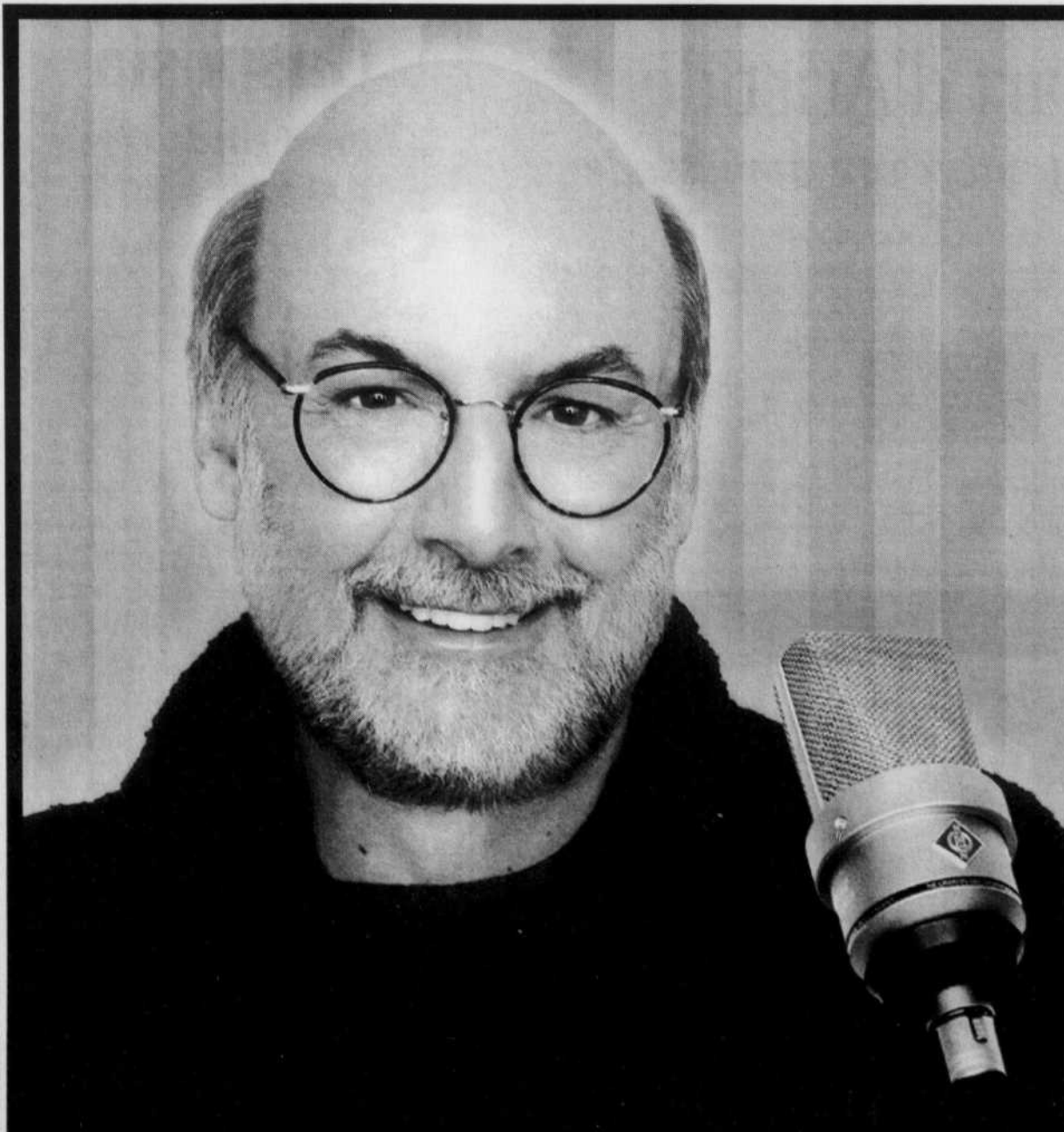
LIQUIDATION FÉVRIER

au Club 402-HOMME 50% à 70%

Costumes importés d'Italie 100 % laine - tissus griffés	rég. 950\$ Solde 349\$
Manteaux importés d'Italie cachemire et laine	rég. 900\$ Solde 349\$
Vestons importés d'Italie 100 % laine - tissus griffés	rég. 700\$ Solde 249\$
Pantalons en velours côtelé importés d'Italie	rég. 175\$ Solde 75\$
Chemises 100% coton importées d'Italie	rég. 150\$ Solde 75\$

1118, rue Sainte-Catherine O.,
2^e étage, Montréal (Québec)
H3B 1H5
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi de 10h à 18h
Samedi de 10h à 16h
Tous les soirs après 18h
sur rendez-vous seulement



HOMIER-ROY

Entre rock et politique: entrevues avec
MARTIN DESCHAMPS et MARIO DUMONT.

► ce matin **8 h 15**

C'est bien meilleur le matin: dès 5h
Réalisation: Stéphane Tremblay

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/bienmeilleur

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Michel David

Un homme et son rapport

Dans l'esprit du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, le Conseil de la fédération allait devenir «un symbole du fédéralisme coopératif».

Le rapport qui porte son nom et qui tient lieu de politique constitutionnelle pour le gouvernement Charest le décrivait comme «l'élément clé d'une toute nouvelle dynamique fédérative au Canada, fondée sur la concertation, la cogestion, la codécision».

Ce n'était pas précisément l'impression qui se dégageait à l'issue de la première réunion du Conseil de la fédération, mardi à Vancouver. Ceux qui craignaient qu'il ne devienne un nouveau nid de chicanes ne doivent pas être très rassurés.

Quelqu'un aurait peut-être dû suggérer au ministre fédéral des Finances, Ralph Goodale, d'attendre quelques jours avant d'annoncer la révision à la baisse des chiffres de la péréquation. Il aurait voulu mettre les provinces de mauvaise humeur à la veille de la rencontre de Vancouver qu'il n'aurait pas agi autrement. Ce qu'on a entendu de la bouche des premiers ministres était la copie conforme des propos qui ont clôturé chacune des rencontres de ce genre tenues sous l'ère Chrétien.

En résumé, les provinces accusent le gouvernement fédéral d'accumuler de faramineux surplus alors que les systèmes de santé crient famine d'un océan à l'autre et Ralph Klein menace d'envoyer paître Ottawa pour réorganiser le système albertain à sa guise. Comme le disait si bien Jacques Parizeau: «What else is new?»

M. Goodale n'a voulu prendre aucun engagement au sujet du budget qu'il présentera le 23 mars. Bien sûr, il dit comprendre que la santé soit une priorité, mais il y a «d'autres demandes pressantes» et toutes ces responsabilités avec lesquelles il doit composer, a-t-il expliqué à la Chambre des communes. Là encore, on aurait cru entendre Paul Martin dans une vie antérieure.

◆ ◆ ◆
Finalement, la seule différence est que le Québec ne menace plus personne de quoi que ce soit. «Mais on va poser un certain nombre de gestes dans les prochaines semaines, qui vont nous permettre d'engager un débat avec les citoyens», a promis le premier ministre Charest. Un débat avec les citoyens? Trouvez l'erreur.

Il est vrai que depuis le référendum de 1995, le gouvernement péquiste ne faisait plus peur à grand monde, mais ce n'était pas faute de vociférer. Dans ses bonnes années, Lucien Bouchard était particulièrement convaincant dans le rôle de l'écorché vif.

Cette fois-ci, le seul à s'emporter a été Yves Séguin. «Je n'écarte pas un déficit et tout ce que vous pouvez imaginer», a-t-il déclaré vendredi, s'attirant aussitôt un rappel à l'ordre du bureau de M. Charest. M. Séguin a donc senti le besoin de nuancer ses propos. Il se dit maintenant confiant de compléter l'année 2003-04 sans déficit, mais il s'inquiète pour 2004-05.

M. Séguin aurait peut-être dû se souvenir de la mésaventure vécue par M. Charest en 1998, quand il avait eu le malheur de suggérer que l'atteinte du déficit zéro devrait être reportée d'un an pour donner un peu de répit au système de santé. «Cela relève du gros bon sens», croyait-il. Fraîchement débarqué au Québec, il avait eu la surprise de voir ses alliés du patronat lui tomber dessus à bras raccourcis. Il a dû se jurer qu'on ne l'y reprendrait plus.

Comme M. Charest à l'époque, M. Séguin croit peut-être que la préservation de certains acquis sociaux, même aux dépens de l'équilibre budgétaire, relève du gros bon sens. Depuis les sommets de Lucien Bouchard et les douloureuses années de compressions budgétaires qui ont suivi, le déficit zéro, réel ou imaginaire, est toutefois devenu une sorte de vache sacrée au Québec. Celui qui y renoncera devra en payer le coût politique.

◆ ◆ ◆
La frustration de M. Séguin est pourtant compréhensible. Le gouvernement Martin, dont l'avènement devait inaugurer une ère d'harmonie nouvelle dans les relations fédérales-provinciales, semble au contraire s'appliquer à faire la démonstration de ce que lui-même dénonçait si vivement dans son rapport sur le déséquilibre fiscal.

M. Séguin a subi un véritable choc la semaine dernière, lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, quand Ralph Goodale a remis à ses vis-à-vis provinciaux une enveloppe brune contenant les détails de la nouvelle formule de péréquation qui entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain.

Bien entendu, Ottawa n'a tenu aucun compte des propositions faites par les provinces, qui s'inspiraient fortement du rapport Séguin, mais cette façon brutale de mettre fin à huit mois de négociations a particulièrement irrité M. Séguin. Il n'y avait autour de la table aucune trace de ce fédéralisme coopératif qu'évoquait son collègue Benoît Pelletier. Un jour ou l'autre, ces deux-là devraient avoir une bonne discussion sur la distance qu'il y a entre le rêve et la réalité.

Le plus difficile à digérer pour M. Séguin a cependant été d'entendre M. Goodale évoquer la possibilité de partager les revenus de la TPS avec les municipalités. Il s'est souvent des cris d'orfraie qu'on avait poussés à Ottawa quand le comité qu'il présidait avait recommandé de permettre aux provinces d'occuper le champ de la TPS.

Il ne faut jamais sous-estimer l'attachement qu'un homme peut éprouver pour un rapport qui l'a rendu célèbre. Robert Bourassa n'avait jamais imaginé que Jean Allaire s'enticherait du sien au point de provoquer une scission au sein du PLQ.

Jean Charest pourrait un jour être surpris de constater à quel point son ministre des Finances tient à son rapport. La semaine prochaine, M. Séguin compte rendre publique une version actualisée de l'étude du Conférence Board qui lui avait donné tant de crédibilité. La démonstration du grave déséquilibre fiscal dont souffre la fédération canadienne y sera encore plus éloquent.

mdavid@ledevoir.com



JACQUES NADEAU, ARCHIVES LE DEVOIR

Emploi-Québec croyait pouvoir récupérer un peu plus de cinq millions en pénalisant les jeunes qui refusaient de souscrire à un parcours d'insertion à l'emploi. Les économies n'auront finalement été que de 1,3 million.

Résultats décevants d'un autre programme d'Emploi-Québec

Les parcours d'insertion à l'emploi conçus pour les jeunes n'ont atteint que la moitié de la clientèle visée

Les moyens coercitifs utilisés par Québec pour obliger les assistés sociaux à participer à des mesures devant les mener sur le marché du travail connaissent des résultats décevants. Après les ratés de l'opération «Place à l'emploi», une analyse d'Emploi-Québec estime que les parcours obligatoires n'ont guère plus de succès.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

L'obligation de parcours d'insertion pour les jeunes assistés sociaux, imposée depuis février 2001, n'atteint pas les objectifs gouvernementaux. La lourdeur des problèmes vécus par les jeunes de moins de 25 ans ainsi que la concurrence du programme volontaire «Solidarité jeunesse» expliquent en partie ce demi-échec.

Dans un rapport émanant d'Emploi-Québec intitulé *Bilan de mise en œuvre de l'obligation de parcours*, daté de février 2003 et dont *Le Devoir* a obtenu copie, la stratégie gouvernementale consistant à serrer la vis aux jeunes assistés sociaux pour les mener à participer à des mesures d'Emploi-Québec et à intégrer le marché du travail par la suite n'a permis de référer que 55 % de la clientèle visée et de créer seulement un peu plus du tiers des parcours projetés. En ce qui a trait aux pénalités imposées aux récalcitrants, elles n'ont atteint que le quart de l'objectif fixé par le gouvernement précédent.

Responsabilité partagée

Ce dossier rappelle la philosophie de responsabilité partagée entre l'État et le bénéficiaire de l'aide sociale, que le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, a développée en juillet dernier en lançant l'opération «Place à l'emploi». Celle-ci devait permettre aux nouveaux demandeurs d'aide sociale, y compris les jeunes, d'être référés à Emploi-Québec en 24 heures. Mais comme l'a révélé *Le Devoir*, le délai est plutôt de six semaines. De plus, si des prestataires ne déploient pas suffisamment d'efforts pour participer à des mesures vers la formation ou le marché du travail, ils subissent

des pénalités financières.

Que ce soit pour l'obligation de parcours ou pour «Place à l'emploi», il semble que les moyens coercitifs ne donnent pas les résultats escomptés. Le bilan d'Emploi-Québec indique que seuls 8331 parcours (formation, activités d'encadrement pour écrire un curriculum vitae, par exemple) ont été réalisés plutôt que les 21 540 qu'avait prévus le ministre d'alors, André Boisclair, dans son mémoire déposé au conseil des ministres. L'ex-ministre du gouvernement du Parti québécois avait également prévu que les agents de la Sécurité du revenu feraient 31 260 références à Emploi-Québec, mais on n'en a réalisées que 17 048.

Importantes économies

Le ministre Boisclair visait aussi à dégager des économies de 5,2 millions grâce au refus de certains jeunes de s'engager dans un parcours. Ceux-ci auraient alors vu leurs prestations mensuelles amputées. Les pénalités n'ont totalisé que 1,3 million.

On note dans le document qu'une fois rencontrés, les jeunes ont convenu d'un parcours dans une proportion de 99 %. La difficulté à davantage consiste à renvoyer la clientèle ciblée qu'à l'orienter. Malgré cela, l'analyse des deux premières années de mise en œuvre démontre que le nombre de participants a diminué, passant de 19 698 à 18 438.

Le «Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi» est entré en vigueur en février 2001 après avoir été reporté à quelques reprises. Il s'agissait d'un des éléments les plus controversés de la réforme de l'aide sociale dirigée en 1997 par l'ancien ministre Louise Harel. C'est à la suite du Sommet du Québec et de la jeunesse que le gouvernement péquiste avait mis l'obliga-

tion de parcours en œuvre.

Quelques mois auparavant, en novembre 2000, le programme «Solidarité jeunesse» avait vu le jour. On a dénombré 10 408 participants à cette stratégie volontaire au cours des deux premières années d'activité. Cette concurrence entre les deux approches est considérée comme un des obstacles pour l'obligation de parcours.

Soulignons qu'un prestataire inscrit à une activité de «Solidarité jeunesse» est assujéti à l'obligation de parcours si on juge «qu'il n'a pas de motif valable d'abandonner les activités convenues». Ainsi, «il n'est pas toujours évident pour les agents [de la Sécurité du revenu] de mettre l'accent sur l'aspect volontaire de Solidarité jeunesse tout en informant des conséquences du refus d'y participer», précise-t-on avant de soutenir qu'il «est essentiel d'assurer la cohérence» entre les deux façons de faire.

Des cas plus lourds

Au-delà de ce problème, Emploi-Québec note «l'alourdissement des jeunes référés». En plus de la sous-scolarisation (59 % d'entre eux n'ont pas complété leur quatrième secondaire) et du manque d'expérience sur le marché du travail, les jeunes prestataires de l'aide sociale connaissent entre autres des difficultés familiales, de toxicomanie, de prostitution ou de santé mentale. Ces jeunes «présentent déjà, malgré leur âge, un profil indiquant que les interventions devront, dans la majorité des cas, être intensives», ajoute-t-on.

Si le document conclut que les objectifs n'ont été atteints que partiellement en matière de volume, il demeure silencieux sur ce que sont devenus les participants aux parcours: ces jeunes sont-ils sortis de l'aide sociale? Toutefois, «l'analyse met en lumière la pertinence de maintenir une approche personnalisée et de renforcer [sic] l'accompagnement auprès des jeunes engagés dans un parcours».

Un premier bilan devait être présenté au gouvernement à l'automne 2002. L'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a reporté cette obligation à mars 2005.

Les Canadiens deviennent «globéses»

(PC) — L'obésité, particulièrement chez les jeunes, a augmenté de façon importante au cours des deux dernières décennies au Canada, bien qu'elle pourrait s'être stabilisée ces dernières années. Le plus récent rapport de l'Institut canadien d'information sur la santé révèle en effet que le taux d'obésité des garçons âgés de 7 à 13 ans a augmenté de 2 % à 9 % entre 1981 et 2001, tandis que celui des filles du même âge a crû de 2 % à 10 %. Il s'agit de taux d'obésité de quatre à cinq fois plus élevés en deux décennies, ce qui est «très significatif parce que c'est généralisé», a commenté en entrevue le Dr Richard Lessard, directeur de la Santé publique pour la région de Montréal. Les spécialistes du domaine en sont rendus à parler de «globésité» tant c'est rendu un phénomène global, dit le Dr Lessard. La sédentarité et les habitudes alimentaires — trop de gras, trop de sucre et de trop grosses portions — sont encore une fois montrées du doigt. Les experts remarquent que les taux d'obésité qui ont augmenté semblent se stabiliser ces dernières années, mais ils ne savent pas trop pourquoi encore, note le Dr Lessard.

Louise Arbour confirmée dans ses nouvelles fonctions

(AP et PC) — L'Assemblée générale des Nations unies a confirmé hier la nomination de la juge canadienne Louise Arbour aux plus hautes fonctions en matière de protection des droits de la personne. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a annoncé son intention de nommer Mme Arbour, qui est âgée de 57 ans, vendredi dernier. Avec rapidité, l'Assemblée générale, qui compte 191 membres, a approuvé par consensus sa nomination, pour un mandat de quatre ans. Mme Arbour devrait démissionner de son poste à la Cour suprême du Canada à la fin de juin, pour entrer en fonction comme haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme. Le poste est vacant depuis la mort de Sergio Vieira de Mello dans l'attentat perpétré le 19 août contre le siège des Nations unies à Bagdad, alors qu'il était en mission temporaire à titre d'émissaire de l'ONU en Irak. Il est l'une des 22 personnes qui ont péri dans l'attentat.

La GRC refuse de s'excuser

(PC) — Le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Giuliano Zaccardelli, refuse de s'excuser auprès des manifestants malmenés lors du Sommet des Amériques, à Québec en 2001, même si un rapport indépendant a qualifié l'incident de «recours abusif à la force». La ministre fédérale de la Sécurité publique, Anne McLellan, n'a rien fait pour se dissocier de la décision de M. Zaccardelli, qu'elle a qualifiée hier de «claire» et de «conforme» à la procédure. C'est le député néo-démocrate Svend Robinson qui, après avoir été aspergé de gaz lacrymogène par des policiers lors du sommet, avait demandé à la Commission des plaintes du public contre la GRC de faire enquête. Au cours de ses travaux, la présidente de la commission, Shirley Healey, a en outre découvert qu'un policier s'est servi d'un pistolet électrique Taser pour appréhender un militant immobile et que des officiers ont tiré des balles en caoutchouc sur des civils pacifiques, à qui l'on a aussi proféré des insultes racistes. Dans son rapport préliminaire, rendu public en novembre, Mme Healey avait conclu que la police fédérale avait fait usage de «force excessive et injustifiée» pour disperser les manifestants au sommet. Elle avait demandé à la GRC de s'en excuser. Or, dans sa réponse à la commission, le chef de la GRC a refusé de s'excuser. Il a reproché à Svend Robinson de ne pas avoir bougé «après qu'on l'eût averti de quitter les lieux à deux reprises».

Serge Ménard veut siéger à Ottawa

(PC) — L'ancien ministre péquiste Serge Ménard, défait aux élections du 14 avril dernier, annoncera aujourd'hui qu'il se présente à l'investiture du Bloc québécois dans la nouvelle circonscription électorale de Marc-Aurèle-Fortin, au nord de Montréal. Ce faisant, il fera la lutte à la députée actuelle de Laval-Centre, Madeleine Dalphond-Guiral, qui après avoir longuement hésité à se représenter, a finalement décidé de plonger. «Ça va être un beau tournoi, la démocratie va pouvoir être active dans Marc-Aurèle-Fortin, ce qui est une chance pour les militants», a déclaré Mme Dalphond-Guiral à sa sortie des Communales, hier. Les versions diffèrent quant à l'origine de la lutte qui s'annonce. Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, soutient que la députée a d'abord annoncé son départ de la vie politique, avant de revenir sur sa décision. La principale intéressée prétend pour sa part que M. Ménard n'a pas respecté l'ultimatum qu'elle lui avait fixé pour prendre sa décision. «Il [Serge Ménard] a fini par me dire [qu'il comptait se présenter] dans Marc-Aurèle-Fortin», a raconté Mme Dalphond-Guiral. Là-dessus, je lui ai dit: «C'est une très mauvaise idée, parce que j'ai décidé d'y aller.» Là-dessus, il m'a dit: «Si tu y vas, je n'irai pas.» [...] Mais j'ai ajouté: «Si tu me donnes ta parole d'honneur, d'ici trois jours [...], que tu vas être candidat, [je n'irai pas].» Il n'a pas pu le faire, il n'était pas prêt, alors je lui ai dit: «Serge, tu devras vivre avec ce que j'aurai décidé.» En politique comme dans la vie, quand on est absent, on est absent.»

EN BREF

Benny Farm: la construction pourra commencer

(Le Devoir) — Après une impasse de plus de 12 ans, le réaménagement du site Benny Farm, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, pourra commencer bientôt. Le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté hier les règlements qui le permettent. À compter de maintenant, des permis de construction pourront être émis par l'ar-

ondissement. Des projets prêts depuis longtemps, comme la coopérative Benny Farm, la coopérative Zoo et le projet Chance, pourront amorcer leur chantier de rénovation et envisager de mettre 78 nouveaux logements sur le marché dès juillet 2004. Le projet comprend aussi la construction de plus de 200 logements sociaux. Les audiences publiques portant sur le projet Benny Farm ont été tenues en novembre et décembre 2003. Le site Benny Farm, désaffecté depuis de nombreuses années, est constitué de plus de 50 immeubles résidentiels de trois étages, construits à la fin des années 40.

Lionel MENEY

DICTIONNAIRE QUÉBÉCOIS-FRANÇAIS

Dictionnaire québécois-français

Nouvelle version.

1920 pages — 37 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 862-3381

En vente dans toutes les librairies

• LES ACTUALITÉS •

La « réingénierie » a changé de nom

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le gouvernement de Jean Charest a payé 9000 \$ pour sonder la population sur sa compréhension de l'expression « réingénierie de l'État » et ainsi ajuster le vocabulaire à utiliser. Du coup, la « réingénierie » a cédé la place à la modernisation dans les communications officielles du gouvernement.

Le sondage a été mené par la firme SOM au cours des derniers mois, a confirmé hier le Conseil du trésor. On refuse toutefois d'en dévoiler les résultats et la méthode employée compte tenu qu'il s'agit de renseignements faisant partie du processus décisionnel en cours.

Ce contrat est l'un des vingt nouveaux octroyés depuis janvier dans le cadre du plan de « réingénierie ». L'ensemble des contrats totalise 465 280 \$.

Dix contrats ont été octroyés sans appel d'offres à des entreprises

et des centres de recherche à l'extérieur des balises de la banque de consultants. L'École nationale d'administration publique (ENAP) a ratifié quatre de ces contrats. Le Conseil du trésor lui a demandé une analyse comparative des agences dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (16 800 \$), l'élaboration d'une politique et d'un modèle d'agence adapté à la situation du Québec (24 000 \$), une réflexion stratégique (23 000 \$), un cahier d'information destiné à l'ensemble des ministères pour recenser les meilleures pratiques utilisées par les états en processus de modernisation (46 800 \$).

Aussi, l'économiste de l'ENAP Denis Bédard, connu pour ses rapports sur la fiscalité municipale, le financement des hôpitaux et plus récemment sur sa proposition de l'abolition des cégeps, a reçu le mandat de concevoir une démarche et un plan de rationali-

sation du nombre d'organismes gouvernementaux (32 000 \$).

Cirano doit fournir une réflexion stratégique pour une somme de 460 \$. Trois entreprises, Agraf, Amalgame cargo et Vox, doivent effectuer des travaux informatiques et graphiques pour une somme totale de 23 220 \$.

Dix autres contrats ont été accordés aux firmes faisant partie de la banque de consultants constituée l'automne dernier afin de conseiller la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, dans l'orientation à donner à l'opération de reconfiguration de l'État. Le ministère de Mme Jérôme-Forget a demandé à six firmes (Raymond Chabot Grant Thornton, P3 experts-conseils, Samson Bélair Deloitte & Touche, Ernst & Young, KPMG et PriceWaterhouse Coopers) de faire rapport sur les meilleures pratiques dans le monde en matière de partenariat public-privé. Chaque contrat est de 20 000 \$.

La firme de comptables Samson Bélair Deloitte & Touche a également décroché un contrat de 45 000 \$ pour préparer un plan de gestion et de mise en œuvre du partenariat public-privé. Cap Gemini Ernst & Young doit, pour 65 000 \$, préparer une structure afin de mettre en œuvre la « réingénierie ». C'est cette entreprise qui a réalisé la rationalisation chez Desjardins et qui a conduit à l'élimination de plusieurs caisses, dans les petites localités du Québec, et ce, contre le désir des membres.

Aussi, le ministère du Revenu a fait appel à Raymond Chabot Grant Thornton (40 000 \$) pour analyser un projet précis. Bien que le Conseil du trésor refuse de préciser la nature de ce projet, il est vraisemblable qu'il s'agit de la transformation du ministère du Revenu en agence. De son côté, PriceWaterhouse Coopers doit faire, pour 20 000 \$, l'évaluation d'un projet d'impartition du Conseil du trésor.

La CSN lance des moyens de pression pour contrer Couillard

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La CSN va donner aujourd'hui le coup d'envoi, dans plus de 500 établissements de santé, à une série de moyens de pression en cascade, qui s'échelonnent sur plusieurs mois, pour protester contre les réaménagements majeurs qu'entraînera la réforme entreprise par le ministre de la Santé, Philippe Couillard, dans le réseau de la santé.

Hier, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a indiqué que le ministre de la Santé, Philippe Couillard, sous-estimait pour l'instant « la force de la tempête qui se prépare ».

Dès aujourd'hui, dans plus de 500 établissements de santé, les syndiqués iront déposer auprès de la partie patronale le projet national de convention collective remis l'automne dernier au gouvernement, pour signifier leur refus de se plier aux projets de décentralisation des négociations qu'instaure la loi 30. « Nous n'avons aucunement l'intention de négocier localement les 26 matières de notre convention collective prévues à la loi 30 », a insisté Mme Carbonneau.

Ces moyens de pression, toutefois, ne devraient avoir aucun impact sur les services à la population.

La présidente de la CSN a affirmé que sa centrale se battra bec et ongles pour empêcher l'application de cette loi, qui impose la fusion des accreditations syndicales actuelles pour limiter à tout au plus cinq par établissement les catégories de syndiqués. « Cette loi contrevient aux libertés prévues par la Charte des droits et libertés de la personne, car elle por-

te atteinte à la liberté d'association », a affirmé Mme Carbonneau.

La CSN s'est d'ailleurs déjà adressée à la Cour supérieure pour faire invalider la Loi sur les unités de négociation et sur le régime de négociation. Compte tenu des délais requis pour qu'une telle cause soit entendue, la CSN n'exclut pas entre-temps de recourir à une injonction pour empêcher le ministre Couillard de déclencher, par décret, la tenue de votes dans les établissements. La centrale a d'ailleurs réclamé une rencontre urgente avec le ministre de la Santé.

La CSN s'oppose notamment au fait que la loi obligera les infirmières et les infirmières auxiliaires, dont 7000 sont déjà représentées par la centrale, à être regroupées sous la même unité syndicale. « Comment peut-on penser qu'avec des intérêts qui s'entrechoquent autant, on puisse créer une solidarité syndicale? », a dénoncé Mme Carbonneau, qui y voit une intention « malicieuse » de la part du gouvernement. Tout cela alors que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIQ) fait ouvertement campagne pour « faire disparaître » la fonction d'infirmière auxiliaire, a-t-elle rappelé.

Par ailleurs, le débat sur la tenue d'une grève générale se poursuit au sein de la CSN où, à ce jour, plus de 50 syndicats ont déjà accordé des mandats de grève à leurs exécutifs, a ajouté Pierre Lamy, président de la Fédération de la santé et des services sociaux du Québec. La question sera définitivement tranchée lors du conseil confédéral de la CSN qui se tiendra les 10, 11 et 12 mars prochains.

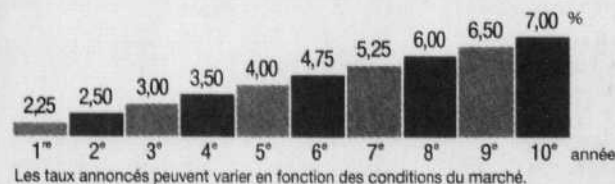
Nous serons ouverts
le dimanche
29 février
de 10 h à 16 h.

La retraite en bout de ligne :

1 800 463-5229

REER
Obligations
à taux progressif

Capital garanti à 100 %.
Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année,
à leur date anniversaire.
Achat à partir de 100 \$.



BONI DE

1%

la première année
pour les nouveaux
fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
et les samedis de février, de 10 h à 16 h.
Passez nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h,
et les samedis de février, de 10 h à 16 h.
Visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec

Avancée montréalaise dans le traitement de l'anévrisme cérébral

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY
LE DEVOIR

L'utilisation de filaments radioactifs pourrait prévenir la réapparition de l'anévrisme cérébral après un traitement endovasculaire. C'est du moins l'hypothèse que propose une équipe de l'hôpital Notre-Dame, attachée au CHUM, qui rappelle que le risque de voir l'anévrisme réapparaître atteint encore les 20 % avec des filaments de platine traditionnels.

Unique au monde, le traitement avec filaments radioactifs a été testé à Montréal auprès d'un groupe de 41 patients par l'équipe du Dr Jean Raymond, directeur du laboratoire de neuroradiologie interventionnelle. En collaboration avec l'équipe du professeur Sjoerd Roorda, du département de physique de l'Université de Montréal, des filaments traditionnels ont été soumis au bombardement d'atomes de phosphore radioactifs, une initiative qui leur a valu un article dans la revue *Stroke*.

Le traitement endovasculaire utilise l'artère de l'aîne pour aller déposer des petits filaments au sein de l'anévrisme (qui se traduit par une dilatation anormale de la paroi d'une artère) pour le colmater. Ceux-ci provoquent la formation d'un caillot dont le volume ne contient au final que 30 % de métal, si bien que le corps finit souvent par l'expulser, provoquant alors une nouvelle rupture d'anévrisme. Inchangé dans ses propriétés, le fi-

lament bombardé émet une faible radioactivité de type bêta qui protégerait le caillot. « On croit que la radiation agit en empêchant les cellules de pénétrer le caillot pour déclencher une recanalisation », explique le Dr Raymond.

Réalisés auprès de patients présentant de hauts risques de récurrence et dont les lésions oscillaient entre 4 et 30 mm, les travaux expérimentaux ont montré que, dans 69 % des cas, les lésions sont restées stables. Alors qu'on s'attendait à ce que 40 % des patients de cet échantillon connaissent des récurrences, ce taux a été réduit à 31 % avec les filaments radioactifs. « Notre échantillon comptait beaucoup de cas à hauts risques de récurrence. C'est pour ça que le résultat demeure élevé. Le résultat attendu aurait dû être encore plus élevé », confirme le Dr Raymond, qui croit que le seul moyen de prouver cliniquement sa théorie est de reprendre l'expérience auprès d'un échantillon de 500 patients choisis cette fois au hasard.

Près de 14 centres situés notamment aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Turquie, aux Pays-Bas, au Danemark et au Canada ont été invités à se joindre au projet dont Montréal sera le pivot. Associés à un taux de morbidité et de mortalité élevé pouvant aller jusqu'à 70 % lorsqu'il y a rupture, les anévrismes intracrâniens sont des accidents fréquents. Au Québec, on dénombre chaque année 750 personnes souffrant d'une rupture d'anévrisme.

Fondation Notre-Dame de la Merci CHSLD-CLSC Nord de l'Île

Les Maîtres d'œuvre (100 000 \$ et plus)
Pfizer Canada

Les Piliers (50 000 \$ à 99 999 \$)
Banque Nationale
Caisse populaire St-Joseph-de-Bordeaux
Consortium Sotramont St-Jacques
Desmarais Cousineau Yaghjian
St-Jean Marchand
Fondation Berthiaume-Du Tremblay
Fondation J. Armand Bombardier
Gérald Paquette, Entrepreneur électricien
Florence et Charles-Albert Poissant

Les Pierres angulaires
(10 000 \$ à 49 999 \$)
Aménagement Côte Jardin
Animal Experts, Yogi
Anixter Canada
Arbour Berthiaume & Beauregard
Banque Royale
Briques Hanson
Coffrages Paul Thibault
Construction Garner
Dismad

Emco, Matériaux de construction
Fédération des Caisses Desjardins
du Québec

Fenêtres Vimat
Fondation Mira
Fonds Achbée
Garantie des maisons neuves de l'APCHQ
Gestion Jean-Louis Fontaine
Groupe Master
Groupe Mathers
Groupe Petra
Home Depot
Imperial Tobacco Canada
Lafarge Canada
Matériaux Kott
McKesson Canada
Qualité Habitat
Saputo
Jean Turmel
Verti Store

Les Artisans (moins de 10 000 \$)
ABB
Abitibi-Consolidated
Actier AGF

Adex Mat
Agréats Despatis
Arriscraft International
Ascenseurs Nova
Assurances Martin
Bell Products
BMO Fontaine d'espoir
BPB Canada
Yvon Brunet
Cafétrade Rive-Nord
Car-Aqua International
Carrière & Lefebvre
Centre de Jardin Brossard
CGC
Christian L'Écuyer Excavation
Ciment Lavallée
Ciment Québec
Climasol
Clossey & Lebrun
Compagnie Vitaulic du Canada
Construction Romam
Germaine Côte
Demilec
Distribution Mueller
Dubo Electrique

Dupras Ledoux & Associés
Échafaud Plus (Laval)
Éclairage Dimension Plus
Edwards
Enseignes Fecteau
Entreprises Lanthier Papineau
Entreprises Prébois
Entreprises Verrecchia
Extérieur Plus
Carlos Ferreira
Fonds de bienfaisance des employés
de Bombardier Aéronautique
Gazonnière Bastien & Fils
Georgia Pacific
Géorquip
Gicleur (Idéal)
Goudrons du Québec
GPR Arpentier
Groupe Maurice
Hélioise Thibodeau, Architecte
Interpôles Design
Isolation Multi-Energie
J.C. Robert Transport sable
Lafarge N.A. Gypse
Leviton du Canada

Loblaws
Location Hewitt
Maçonnerie ASP
Maçonnerie Demers
Maçonnerie SDL
Maheu Arbour Design
Manulife EMI
Marc Filiatrault & Fils
Mircom Québec
Montréal Brique & Pierre
Multi Design
Ouellet Canada
Owens Corning
Pépinère Abbotsford
Pépinère Cramer
Permacon
Plomberie Daniel Côté
Plomberie F. Paquette & Fils
R. Benoît Construction
Roxboro
S.T. Maçonnerie
Francis Sabourin
Saia Deslauriers Kadanoff
Leconte Brisebois Blais
SCA, Produits d'hygiène

Service d'arbres Martin
Service de santé Malo
Sico
Siemens Canada
Société Alzheimer Montréal
Terrassements Multi-paysages
Toiture Mauricie - Chevrons Lavallois
Tomassini & Frères
Vertech Distribution
Vistaqua
Wolsley Canada

Les Fils conducteurs
Madeleine Arbour
A.N. (Fred) Corveau
Guy Dufour
Jacques Dupuis
Greg Galardo
Luc Lachapelle
Rémi Mirsault
Les Oblates franciscaines de Saint-Joseph
Jacques Ruest
Service correctionnel du Canada
Russell Williams

LE DEVOIR

LE MONDE

Selon Washington

Les droits se détériorent dans plusieurs pays

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La situation des droits de l'homme s'est aggravée l'an dernier dans de nombreux pays comme la Chine, Cuba, la Birmanie ou l'Irak, selon un rapport du département d'Etat publié hier.

Ce rapport épingle également des alliés comme l'Arabie Saoudite ou Israël, s'interroge sur l'évolution de la Russie de Vladimir Poutine et critique le président haïtien Jean-Bertrand Aristide.

Ce rapport annuel, couvrant l'année 2003, met également en exergue le fait que le renversement de Saddam Hussein en Irak a permis de révéler l'ampleur «inimaginable» des exactions commises sous son règne.

En Haïti, Washington relève que des «partisans et hommes de main» du président Jean-Bertrand Aristide sont accusés, ainsi que des membres de la police, de meurtres d'opposants et de violences contre des manifestants.

La Chine a vu une «régression sur des questions clés relatives aux droits de l'homme», selon ce rapport, qui cite notamment les arrestations de militants pour la démocratie, la répression antireligieuse ou la situation au Tibet. En Asie également, la Corée du Nord («l'un des régimes

les plus inhumains du monde») et la Birmanie («dont le mauvais bilan s'est encore aggravé en 2003») font l'objet de commentaires particulièrement sévères.

Au Proche-Orient, le rapport relève une aggravation de la situation en Iran. En Arabie Saoudite, le rapport cite des «informations crédibles» faisant état de tortures, de mauvais traitements de prisonniers et d'arrestations arbitraires, en plus du problème général de l'absence de liberté politique et religieuse.

Israël n'est pas épargné, Washington déplorant «l'usage excessif de la force» dans les territoires occupés, en particulier les démolitions de maisons lancées en représailles par l'armée. Côté palestinien, le rapport souligne l'implication de membres des services de sécurité de l'Autorité palestinienne dans les attentats anti-israéliens, au côté de groupes extrémistes.

La Russie se fait reprocher la manipulation des élections en Tchétchénie et les violences commises dans cette république séparatiste.

En Afrique, Washington critique tout particulièrement le Zimbabwe et le régime du président Robert Mugabe. A Cuba, les Etats-Unis jugent que la situation «s'est dramatiquement aggravée» avec la vague d'arrestations et de condamnations de dissidents.

Lendemain de séisme au Maroc

Les survivants expriment leur colère

REUTERS

Al-Hoceima — Des dizaines de personnes ont bloqué hier une route dans le nord du Maroc pour protester contre l'insuffisance de l'aide des autorités après le tremblement de terre qui a fait près de 600 morts.

Un jour et demi après le séisme, un groupe de survivants s'est assis au milieu d'une route reliant le port méditerranéen d'Al-Hoceima à l'intérieur du pays, interrompant tout trafic. «Nous avons passé la nuit sous la pluie, dans le froid. Il faut que ça s'arrête», martèle Ahmed Mnabhi. Nous voulons des matériaux de construction, des briques, du ciment, du fer, pour reconstruire nos maisons», explique ce chômeur de 26 ans.

L'espoir de retrouver des survivants s'amenuise d'heure en heure dans les villages de montagne difficiles d'accès aux abords d'Al-Hoceima, au pied de la chaîne du Rif.

Le bilan provisoire fait état de 565 morts mais les autorités craignent qu'il ne s'aggrave à mesure

que les secours atteindront les zones les plus reculées. Le séisme, d'une magnitude de 6,5 sur l'échelle de Richter, a ébranlé toute la région dans la nuit de lundi à mardi et plusieurs dizaines de répliques ont été ressenties depuis. Ces répliques ont fortement éprouvé les nerfs des survivants.

Il s'agit de la plus grave catastrophe naturelle qu'ait subie le Maroc depuis plus de 40 ans. En février 1960, un séisme avait rasé la ville d'Agadir, sur la côte atlantique, tuant plus de 12 000 personnes.

Nombre de survivants ont laissé éclater leur colère. «A la télé, ils ont dit qu'on distribuait de la nourriture, des couvertures, mais nous n'avons rien vu de toute cette aide d'urgence», raconte Mohamed Benhaddou, assis parmi les manifestants.

L'aide internationale a commencé à s'organiser hier, notamment avec l'arrivée des premiers vols humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge chargés de couvertures, de lits et autres fournitures.

REUTERS
AGENCE FRANCE-PRESSE

La Haye — La Ligue arabe et l'Organisation de la conférence islamique, qui représentent des dizaines de pays musulmans, ont soutenu hier à la Cour internationale de justice (CIJ) la campagne palestinienne contre le «mur» en cours de construction par Israël.

«Tout cela n'est-il pas la même chose que le mur de Berlin, qualifié à l'époque de "mur de la honte"», a demandé devant le tribunal l'avocat de la Ligue arabe, Michael Bothe.

«Le mur a de graves conséquences sur les conditions de vie dans les territoires palestiniens occupés. Il entraîne des migrations, le déplacement d'importantes parties de la population palestinienne et la consolidation de colonies israéliennes illégales», a-t-il ajouté au troisième et dernier jour d'audience de la CIJ sur la question.

Israël affirme que la construction de cette «clôture de sécurité» autour de la Cisjordanie se justifie par la nécessité de protéger les Israéliens des kamikazes palestiniens.

De leur côté, les Palestiniens accusent les Israéliens d'annexer des territoires qui, selon eux, appartiennent au futur Etat palestinien.

Mais «avec ce mur, il n'y a plus de Palestine viable, donc de paix possible entre les deux Etats», a déclaré Monique Chemillier-Gendreau, juriste de l'OCI, qui regroupe 57 Etats. A eux deux, OCI et

Ligue arabe représentent 20 % de la population mondiale.

De source israélienne, on affirme que le gouvernement envisage de réduire de 80 kilomètres la longueur de ce «mur» pour la ramener à 640 kilomètres. Le but de cette opération serait d'obtenir le soutien des Etats-Unis pour le plan de désengagement élaboré par le premier ministre israélien Ariel Sharon. A ce stade, 180 kilomètres ont été construits.

Les 15 juges de la CIJ devraient rendre dans les prochains mois un avis non contraignant sur la légalité de l'édifice israélien. Ce jugement pourrait toutefois influencer l'opinion publique mondiale et les Palestiniens espèrent qu'il ouvrira la voie à des sanctions internationales contre Israël.

Les Israéliens ont décidé de boycotter les audiences de la CIJ. S'ils condamnent également le principe de la construction d'un «mur», Etats-Unis et Union européenne ont également refusé d'assister aux audiences en disant craindre que l'avis de la CIJ ne complique les efforts de paix.

Par ailleurs, un haut responsable sécuritaire israélien a annoncé hier la saisie de plusieurs millions de dollars destinés, selon lui, à «alimenter des actions terroristes» lors d'un raid de la police et de l'armée dans des établissements bancaires de Ramallah, en Cisjordanie occupée. «Nous avons saisi entre sept et neuf millions de dollars en espèces,

Procès de Slobodan Milosevic

Fin prématurée de la phase des accusations

PAUL GALLAGHER
REUTERS

La Haye — La première phase du procès de Slobodan Milosevic a pris fin hier à La Haye, le procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yugoslavie (TPIY) ayant été autorisé à interrompre la présentation de ses accusations, retardée de nombreuses reprises en raison de l'état de santé de l'ancien président yougoslave.

Il restait normalement deux jours d'audience de témoins mais l'accusation a demandé à soumettre ces témoignages à la cour par écrit pour éviter tout nouveau report.

Inculpé de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre en Croatie, en Bosnie et au Kosovo, Milosevic assure sa défense depuis l'ouverture de son pro-

cess, en février 2002. Il souffre périodiquement d'hypertension, de grippe et d'épuisement.

Le procès pourrait s'étaler jusqu'en 2006 si la défense de Milosevic prenait autant de temps que la phase d'accusation.

L'annonce, dimanche, de la démission pour raisons de santé de Richard May, le juge qui présidait les débats, a un peu plus compliqué la situation, certains craignant que l'ancien président ne réclame un nouveau procès.

Milosevic, qui se décrit comme un homme de paix dans les Balkans et refuse d'accorder toute légitimité à la cour de La Haye, estime que les 66 chefs d'accusation déposés contre lui ne sont que des mensonges fabriqués pour des raisons politiques.

Il doit entamer sa défense le 19 mai prochain.



Manifestation le long du «mur», près de Jérusalem.

pris dans 400 comptes de personnes privées, de familles ou d'institutions», a déclaré ce responsable, qui a requis l'anonymat, lors d'une conférence de presse à Tel-Aviv.

Selon lui, ces sommes servaient à acheter des armes et des explosifs ou à payer des auteurs d'attentats après des opérations, voire leurs familles s'ils étaient tués.

Le premier ministre palestinien Ahmad Qorei a vivement dénoncé l'opération, déclarant aux journalistes qu'il «s'agit ni plus ni moins d'un acte mafieux».

De son côté, le ministre israélien

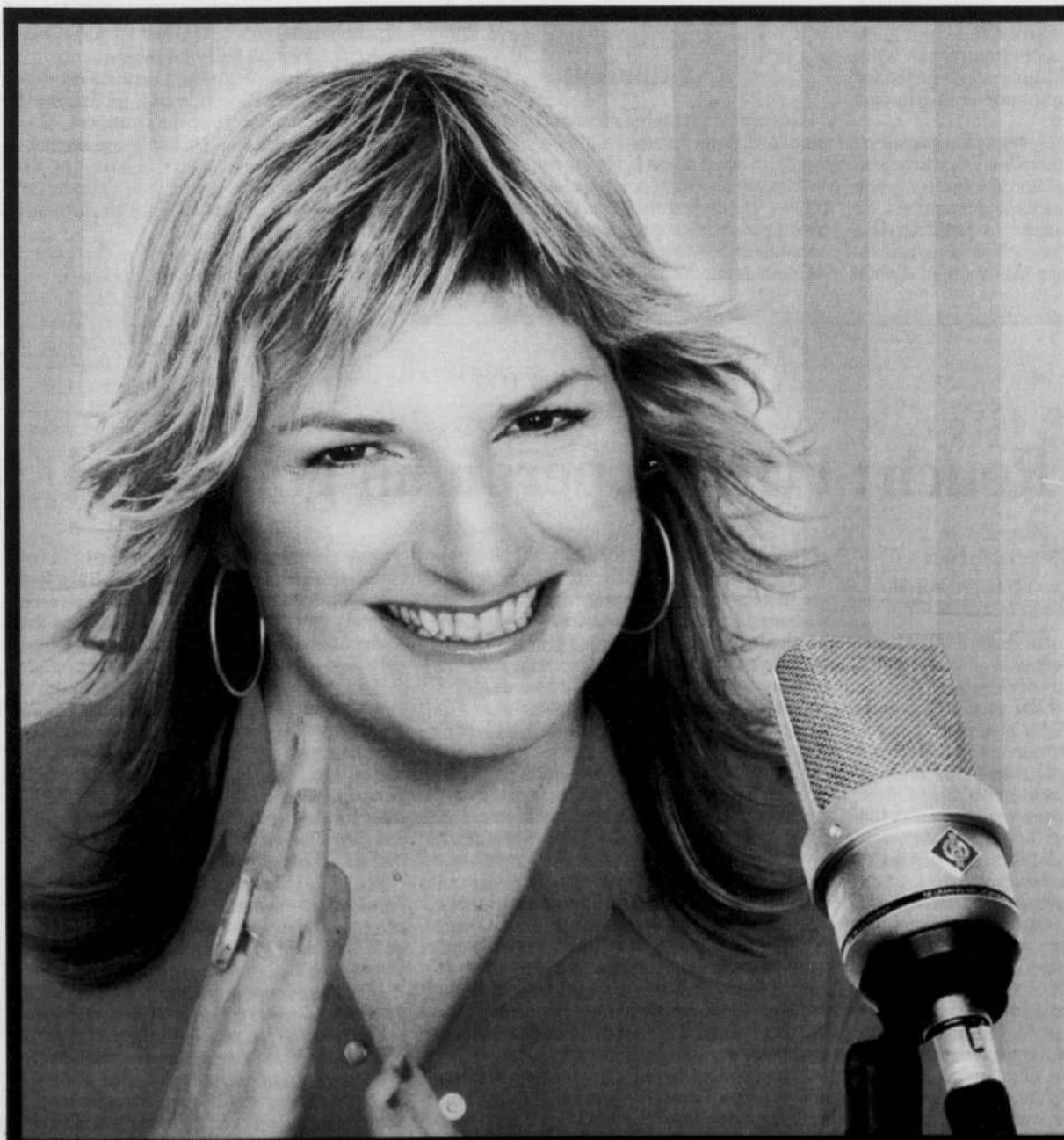
de la Défense, Shaoul Mofaz, a promis, dans un communiqué, que les sommes confisquées seraient «allouées à des actions humanitaires» en faveur des Palestiniens.

Selon le responsable sécuritaire israélien, l'argent provenait notamment de l'Irak et du Hezbollah chiite libanais. Les militaires israéliens ont fait irruption dans deux succursales de l'Arab Bank situées dans le centre de Ramallah et dans la localité jumelle d'el-Bireh, ainsi que dans deux autres succursales de l'International Palestinian Bank et de la Cairo-Amman Bank.

EN BREF

Acquittements au TPIR

Dar es-Salaam (Reuters) — Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) a acquitté hier deux personnes accusées d'avoir joué un rôle dans le génocide rwandais de 1994, a fait savoir un porte-parole du tribunal. Ce n'est que la seconde fois en dix ans que cette instance déclare des prévenus «non coupables». Le TPIR a estimé que le procureur n'avait pas établi la culpabilité d'André Ntagerura, ancien ministre rwandais des Transports et des Communications, et d'Emmanuel Bagambiki, ancien haut responsable du gouvernement rwandais. En revanche, l'ancien lieutenant Samuel Imanishimwe a été déclaré coupable d'avoir ordonné aux forces de sécurité et aux miliciens de tuer des Tutsis. Les trois prévenus avaient plaidé non coupables. Ils étaient accusés d'avoir organisé les massacres dans la région de Cyangugu, où 100 000 personnes auraient trouvé la mort, selon le TPIR.



BAZZO

Entrevue avec le lieutenant-général ROMÉO DALLAIRE

► ce matin 9h

Réalisation : Jacquelin Castonguay

www.radio-canada.ca/indicatifprésent

É D I T O R I A L

Vivre de l'art

Le Parti libéral du Québec en avait fait une promesse électorale: «permettre aux artistes et créateurs professionnels de vivre de leur art». Sur papier, la chose est noble, pertinente, simple. Mais dans les faits, il y a peut-être moins péril en la demeure qu'on ne le croit.

L'étude sur le salaire des artistes rendue publique par la ministre de la Culture, Line Beauchamp, s'appuyait sur une prémisse largement répandue: ceux-ci, à d'infimes exceptions près, sont condamnés à la pauvreté. D'où l'absolue nécessité de voir ce qui peut être fait «pour mieux vivre de l'art», pour reprendre le titre de l'étude.

Or, surprise, celle-ci ne démontre pas de misère généralisée, un phénomène en soi remarquable pour un univers où le nombre de qui se veut artiste va se décuplant. Certes, il y a quelques très riches et plusieurs très pauvres (mais s'agit-il de débutants? L'étude ne le dit pas) quand on examine les données globales. Mais au final, il faut plutôt retenir l'état des lieux très nuancé qui ressort lorsque l'étude distingue les revenus selon les catégories professionnelles. Dès lors, on le constate: ce ne sont pas les artistes qui ont des problèmes mais certains métiers qu'il faut appuyer.

Bien sûr, nul ne pleurera sur le sort des humoristes, dont le revenu annuel moyen est de plus de 90 000 \$. Les Québécois aiment rire, ces gens remplissent leurs salles: tant mieux. Mais les écrivains ne sont pas si mal logés non plus avec leurs revenus moyens de 51 000 \$. D'accord, ils ne les tirent pas tous de leurs livres, mais qui soutiendra que leur travail d'écriture n'est pas conciliable avec l'enseignement, la traduction, le journalisme, toutes activités qui complètent la journée de l'écrivain, comme le démontrait une étude récente de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec?



Josée Boileau

À l'inverse, le sort des danseurs est pitoyable, et il y a d'autant plus urgence d'agir en ce domaine que la situation est documentée depuis longtemps, que ces gens ont des carrières courtes et qu'ils y sacrifient leur corps à raison de 20 000 \$ par année. Des danseurs cherchent actuellement à établir un contrat-type qui serait signé avec les compagnies: c'est là un minimum à leur consentir.

Par contre, il faudrait plus de détails sur le vaste monde des métiers d'art et des arts visuels, dont les revenus moyens sont, comme pour la danse, plus bas que la moyenne. De qui s'agit-il, où faut-il agir? Seule une étude aussi approfondie que celle menée par l'Observatoire de la culture auprès des écrivains donnera réponse à cette question. Il faut avoir la patience de l'attendre.

C'est donc à des exercices ciblés de ce type que doit se livrer la ministre de la Culture. Pour le moment, il est plutôt question de permettre aux artistes d'étaler leurs revenus, de participer à des régimes de retraite, d'avoir accès à la CSST. Des gestes effectivement incontournables, mais pas seulement pour les artistes, pour l'ensemble des travailleurs autonomes du Québec, qui subissent les mêmes lacunes en matière de protection sociale.

À cet égard, plutôt que de tomber dans le clientélisme, il vaudrait mieux que le gouvernement tire de sa tablette le rapport Bernier commandé sous les péquistes, qui formulait à propos du travail atypique une série d'importantes recommandations, applicables à tous. Le meilleur moyen de sortir l'artiste de sa bulle de gloire ou de misère, de ce statut d'être à part qui le magnifie ou le dessert, n'est-il pas aussi de faire en sorte qu'il partage le sort de tous ses concitoyens?

jboileau@ledevoir.ca

Pas de panique!

L'a Société centrale d'hypothèques et de logement a suscité beaucoup de méfiance de la part des groupes de défense des consommateurs en annonçant qu'elle assurera désormais des emprunts hypothécaires sans aucune mise de fonds initiale de la part de l'acheteur.

La critique était prévisible puisque les taux d'intérêt sont à leur plus bas et ne peuvent que remonter un jour ou l'autre. Dans sa version paternaliste, le raisonnement va plus loin en supposant que tous ceux qui versent moins de 5 % comptant à l'achat n'ont pas les moyens de leurs ambitions et se retrouveront nécessairement dans la déche lorsque les taux grimperont.

Peut-être, mais l'argument est trop court. La SCHL n'est pas là pour protéger les gens contre eux-mêmes mais pour les aider à accéder à la propriété dans la mesure de leurs moyens, ce qui est bien différent. Une hypothèse plus vraisemblable consiste à dire que le risque assumé par la SCHL est à la mesure du coût de la prime d'assurance payée par l'acheteur, sans plus. Par cette mesure, la SCHL ne change d'ailleurs pas grand-chose à la situation actuelle, qui permet de ne verser que 5 % comptant.

Plusieurs parmi ceux qui choisiront de payer la prime de 3,5 % de la valeur de l'emprunt (par exemple, 3500 \$ qui s'ajoutent à un emprunt de 100 000 \$ remboursé sur 25 ans) ne sont pas dépourvus de moyens. Pensons notamment aux jeunes diplômés qui n'ont pas d'épargne mais qui disposent d'un revenu suffisant pour devancer de quelques années l'achat d'une propriété, voire aux très nombreux ménages qui ne parviennent jamais à mettre un sou de côté mais qui paient un loyer élevé et remboursent fidèlement toutes leurs dettes.

Les règles d'admissibilité à un prêt entièrement assuré par la SCHL seront plus strictes: revenus suffisants, dossier de crédit sans tâche, etc. Le montant des remboursements mensuels de toutes les dettes confondues, y compris l'hypothèque, les taxes, la voiture et les cartes de crédit, ne devra pas dépasser 40 % du revenu brut du ménage. Ceci exclut d'emblée l'achat d'un penthouse au centre-ville pour qui gagne 50 000 \$ par année et tient absolument à conserver son Pathfinder tout neuf!

Entre deux ménages dont les revenus sont les mêmes, la différence dans le risque est donc marginale lorsqu'on retient l'exemple d'un emprunt de 100 000 \$ sans mise de fonds initiale et d'un autre de 105 000 \$ avec mise de fonds de 5 %.

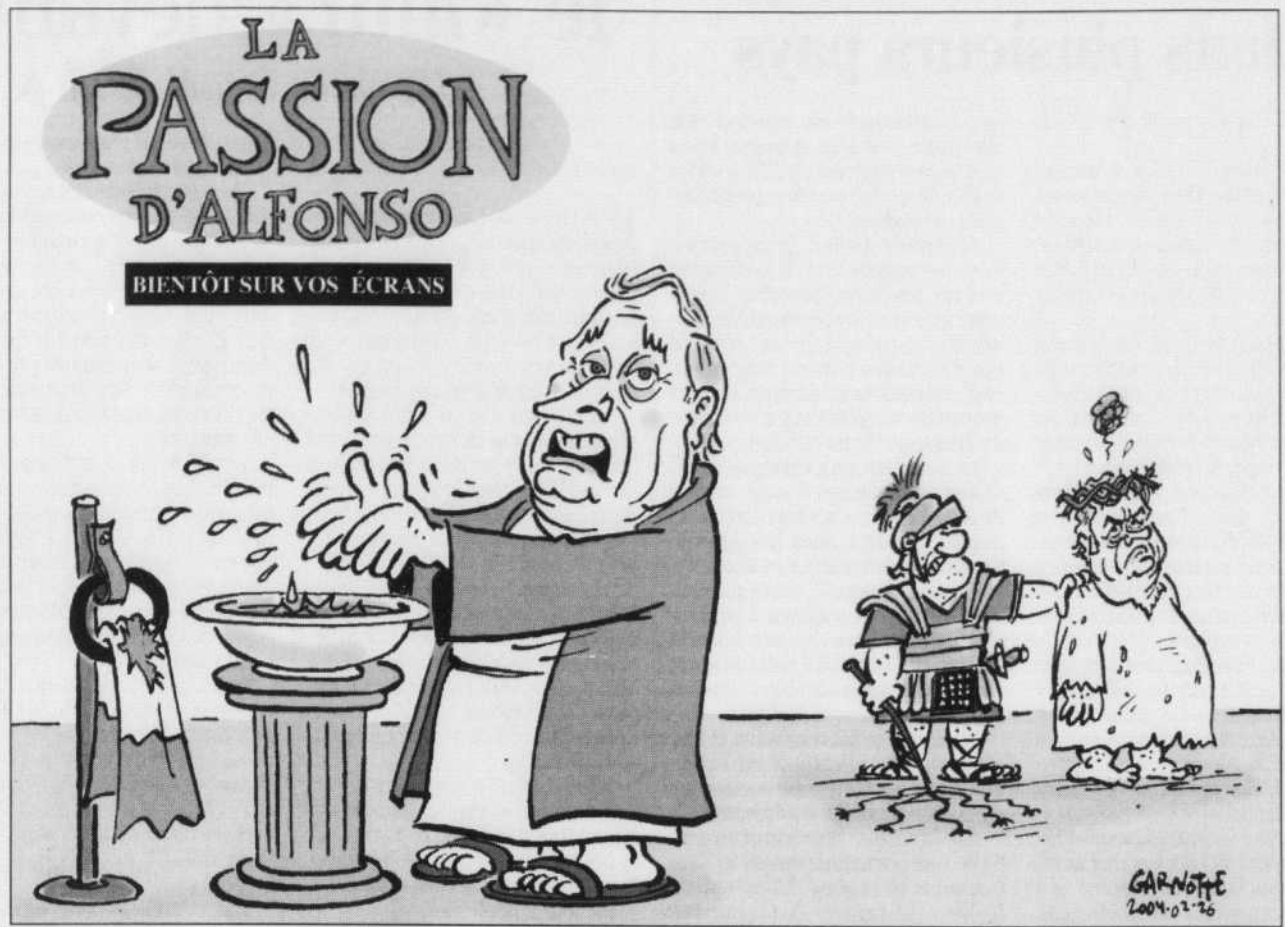
Cela étant, la règle générale qui propose une mise de fonds d'au moins 25 % à l'achat reste toujours la plus intéressante puisque, à capacité financière équivalente, elle permet l'achat d'une propriété de valeur supérieure. Mais en ce qui concerne le risque encouru, retenons qu'il dépend toujours moins de l'importance de la mise de fonds initiale que de l'ampleur de l'emprunt contracté compte tenu de la capacité de payer de l'acheteur. Et tant mieux si quelques milliers de familles de plus accèdent enfin à la propriété grâce à ce nouveau produit: dans dix ans, elles ne regretteront certainement pas de s'être un peu serré la ceinture.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFPET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

La tête dure

Diantre! Pourquoi le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, s'entête-t-il à promettre le dépôt d'un avant-projet de loi sur la création d'un ordre des enseignants? Bonne question! Pourquoi s'entêter de la sorte, d'autant plus que 95 % des enseignants du primaire et du secondaire s'opposent à ce projet? Quelles sont donc les motivations du ministre Reid? Se faire détester coûte que coûte? [...]

On dirait que le gouvernement Charest fait exprès de se faire détester. Et le petit cirque ne s'arrête pas là. Jusqu'ou ira-t-il avant de comprendre qu'aller contre le peuple, c'est jouer avec le feu? Jusqu'ou ira-t-il avant de comprendre que le feu peut brûler les doigts et même davantage? À force de se mettre tout le monde à dos, on finit par ne voir personne, on finit par être vachement seul. Les leaders qui nous gouvernent ne devraient jamais oublier que l'union des citoyens fait leur force. À moins qu'ils n'aient compris la science de Louis XIV, à savoir que diviser pour régner peut être une solution. À la différence que la France de l'Ancien Régime n'avait pas des syndicats aussi forts que dans la Belle Province... Cela devrait porter le ministre Reid et ses comparses à réfléchir un tantinet.

Francis Chalifour
Le 20 février 2004

Engagez-vous...

Engagez-vous, rengagez-vous, qu'ils disaient. Cette célèbre phrase qui illustre le dépit d'un légionnaire romain victime de la tornade gauloise pourrait convenir ces temps-ci à décrire un autre genre d'engagement, non militaire cette fois-ci: l'engagement politique. Il est désolant de constater que le tout aussi célèbre «scandale des commandites» vient jeter une douche froide sur le désir de jeunes citoyens d'intégrer un monde politique déjà en mal de recrutement.

Confirmand les préjugés les plus grossiers, tenaces et stéréotypés liés à l'univers politique, ce «scandale» nous dépeint le monde politique à grands traits de malversations, de magouilles et de manigances. Difficile d'en redorer le blason dans ces circonstances. Mais loin de se résigner, de capituler, d'abdi-

quer, de baisser les bras, il faudrait au contraire les lever bien haut pour secouer ce système politique en train de couler sous les démons qu'il a lui-même engendrés.

Geneviève Caillé
Montréal, le 20 février 2004

Les immortels

Depuis un certain temps, la situation des personnes résidant en CHSLD fait les manchettes, ce qui nous mène à réfléchir sur le sort des personnes âgées, trop souvent victimes de solitude, du manque de respect et de l'oubli des autres. On dirait parfois qu'on ne veut pas voir les personnes âgées.

[...] Nous vivons dans une société qui nie la vieillesse et la mort, une société où la publicité nous a convaincus que beauté, santé et jeunesse éternelle ne sont qu'une question d'efforts personnels. Nous sommes bien préoccupés du sort de nos aînés mais nous continuons à agir comme si nous n'allions jamais vieillir, comme si nous étions immortels. Nous nous entêtons à croire que lorsque ce sera notre tour, les choses auront changé, que nous ne finirons pas dans un foyer sordide à attendre la mort!

N'est-il pas un peu naïf de croire que lorsque nous serons âgés, nos enfants, que nous élevons dans l'égoïsme et la satisfaction immédiate, vont miraculeusement acquiescer les valeurs que nous ne leur enseignons pas? Leur donnons-nous un bon exemple lorsque nous traitons les personnes âgées comme des enfants? Ne vaudrait-il pas mieux changer d'attitude et enseigner à nos enfants le respect de l'autres?

Stéphanie LeBlanc
Montréal, le 20 février 2004

Le double standard canadien

Quelques exemples récents de ce double standard dans ce pays. Ce Don Cherry qui continue de se payer la tête de tout ce qui parle français au Canada. Un Québécois (francophone, il va sans dire) aurait-il osé dire la moitié du quart de ce que Cherry s'est permis, il serait déjà devant le Tribunal pénal international pour crime contre l'humanité! [...]

Des politiciens et des universitaires québécois s'aviserait-ils de stigmatiser de quelque manière que ce soit l'ensemble de la classe politique canadienne anglaise, on aurait droit aux qualificatifs courants: racisme, fascisme, nazisme... et quoi encore? Mais quand ça vient du Canada anglais, comme c'est le cas de la déferlante post-commandites à l'heure actuelle, il faut comprendre, il faut être raisonnable.

Mais là où le double standard devient plus dangereux, c'est dans le traitement de la chose constitutionnelle elle-même. [...] Pendant qu'Ottawa empieit joyeusement, avec nos impôts, dans les champs de compétence de la province de Québec, notre gouvernement libéral fédéraliste laisse faire. Ce faisant, d'arrangement administratif non référendaire en déséquilibre fiscal anticonstitutionnel, il modifie de facto le statu quo, rendant de plus en plus virtuel l'État québécois. La toile d'araignée d'Ottawa, qui s'étend plus loin dans les universités, les hôpitaux et les municipalités, vise à rendre pratiquement impossible la réalisation concrète de l'indépendance du Québec. Imaginez le processus de «désenchevêtrement»! Le PLQ gouverne ainsi contre moi et contre à peu près 40 % de la population québécoise, et on doit laisser faire!

Robert Bernier
Boucherville, le 16 février 2004

Un ministre et le Québec

Dans la foulée des commandites d'Ottawa, Joe Comuzzi, ministre d'État au Développement du nord de l'Ontario, s'est permis des propos anti-Québec en affirmant que le scandale des commandites est une affaire qui touche strictement le Québec et que «c'est la façon de faire de la politique là-bas».

Je vous signale que M. Comuzzi est député de Thunder Bay, ville qui, à l'origine du Canada, s'appelait Baie-du-Tonnerre. Si ma mémoire est fidèle, il y a quelques années, la ville de Thunder Bay a été une des premières, sinon la première, à se déclarer unilingue anglaise. «C'est la façon de faire de la politique là-bas».

Laurent Desbois
Longueuil, le 21 février 2004

LIBRE OPINION

Jean Rouch: l'ONF a perdu un grand ami

JACQUES BENSIMON
Commissaire à la cinématographie et
président de l'Office national du film

C'est à l'Office national du film (ONF) que Jean Rouch fit la connaissance de Michel Brault et il fut très impressionné par les prouesses techniques et l'esprit d'invention de l'équipe. En juin 1963, il déclara, dans un entretien avec Louis Marcorelles et Eric Rohmer paru dans les Cahiers du cinéma (n° 144): «Il faut le dire, tout ce que nous avons fait en France dans le domaine du cinéma-vérité vient de l'ONF (Canada). C'est Brault qui a apporté une technique nouvelle de tournage que nous ne connaissions pas et que nous copions tous depuis. D'ailleurs, vraiment, on a la "brauchite", ça, c'est sûr; même les gens qui considèrent que Brault est un emmerdeur ou qui étaient jaloux sont forcés de le reconnaître.»

C'est du reste à Michel Brault que Jean Rouch demanda d'expérimenter la caméra nouvelle Coutant KMT sur son film Chronique d'un été (1961). Les Raquetteurs, de Michel Brault et Gilles Groulx, ainsi que Les Bûcherons de la Manouane, d'Arthur Lamothe, ont trouvé en Rouch un de leurs plus ardents défenseurs. Arthur Lamothe se souvient de sa

première rencontre, un midi à l'ONF, alors que son film venait d'être achevé: «Pierre Juneau me l'a présenté et Rouch ne tarissait pas d'éloges sur mon film, c'était la première fois que quelqu'un me parlait aussi positivement des Bûcherons de la Manouane. Il a toujours été pour moi un jalon sur lequel on s'appuie pour penser. Il était avec moi lors de la rétrospective que la Cinémathèque française a organisée autour de mes films.»

Les relations entre Jean Rouch et ces cinéastes n'ont jamais cessé et il a toujours gardé un contact très étroit avec le cinéma d'ici. Avec Rouch, nous perdons l'un des grands pionniers du documentaire. Bien avant que les mots «mondialisation» ou «diversité culturelle» ne soient à la mode ou galvaudés, Rouch, avec la complicité entre autres de l'ONF et de ses créateurs, avait ouvert la porte de l'Afrique postcoloniale, pratiquant un cinéma ethnographique qui savait saisir l'homme dans sa dimension humaine et où la parole et l'humour n'étaient pas des moindres qualités.

L'apport de Jean Rouch au cinéma va au-delà du cinéma-vérité. Il avait une grande admiration pour Robert Flaherty, en qui il respectait la notion de participation; la liberté qu'il

a prise pour amener le cinéma direct là où il est actuellement a permis non seulement le développement de techniques légères de tournage mais aussi une approche, une intimité avec le sujet filmé, dont on mesure l'importance encore aujourd'hui.

À l'ONF, il réalisera Rose et Landry, un court métrage en collaboration avec Jacques Godbout (1963), et Marie-France et Véronique, un épisode de La Fleur de l'âge (coréalisé en 1965 par Hiroshi Teshigahara, Michel Brault et Gian Vittorio Baldi). Peter Wintonick lui donne longuement la parole dans son film Cinéma vérité: le moment décisif, produit à l'ONF en 1999.

Après 120 films, le défricheur qu'il est resté depuis ses débuts, le défenseur du cinéma comme outil de connaissance ethnographique qu'il était et le grand humanisme qu'il a toujours su témoigner nous manquent.

«Ses films visent à amener le spectateur à se poser des questions et non à lui donner à l'avance des réponses», comme le souligne Gilles Marsolais (L'Aventure du cinéma direct revisitée).

Nous retenons cette leçon pour nous et la nouvelle génération de cinéastes que nous aidons à former ou avec qui nous travaillons au Canada et dans le monde.

IDÉES

Où s'en va la société d'État?

Hydro-Québec ignore les leçons du passé

Depuis 2001, on a poursuivi le siphonnage de nos réserves patrimoniales vers les États-Unis

JEAN-FRANÇOIS BLAIN

Analyste en énergie et coauteur de l'ouvrage
Les Mauvais Couûts d'Hydro-Québec
(Éditions Nota bene, 1999)

Premier de deux textes



À la suite des données révélées par Hydro-Québec le vendredi 20 février 2004, les Québécois découvrent avec stupéfaction l'état critique de leurs réserves énergétiques patrimoniales, soit un manque de 40 TWh, équivalent à un trou de 2,4 milliards de dollars dans leur compte d'épargne collectif...

Ces renseignements, divulgués au tout début de l'audience convoquée par la Régie de l'énergie — à la demande du ministre des Ressources naturelles — pour examiner la justification du projet de centrale thermique du Suroît en regard de la sécurité des approvisionnements québécois en électricité, étaient gardés confidentiels, faut-il le rappeler, depuis 1998.

En matière de justification de son projet de centrale thermique, il s'agit du quatrième changement de discours de la société d'État depuis que le BAPE en a entrepris l'examen, à l'été 2002.

Par ailleurs, si vous croyez que le niveau des réservoirs au 1^{er} janvier 2004 est alarmant, ce n'est rien en regard de la situation qui prévaut aujourd'hui même et de celle, encore pire, qui prévaut le 1^{er} mai prochain (date du plus bas niveau de remplissage du cycle annuel des réserves d'Hydro-Québec). L'ampleur véritable de cette situation, qui met en cause la responsabilité de nos gestionnaires — en particulier celle de Thierry Vandal et André Caillé —, devra être évaluée avec la plus grande circonspection.

Dans l'immédiat, en absence d'eau, la puissance dont dispose Hydro-Québec ne pourra pas être déployée au cours des prochaines années et sa capacité de production annuelle en énergie sera sérieusement compromise jusqu'à ce que ses réserves énergétiques soient reconstituées. Paradoxalement, alors que le Québec manque dramatiquement d'eau (d'énergie), Hydro-Québec prend prétexte de la situation résultant de sa propre cupidité mercantile pour justifier la construction de la centrale thermique du Suroît, nous proposant en quelque sorte d'acheter (à prix d'or) encore davantage de puissance!

Des fluctuations qui s'expliquent

Le niveau actuel des réserves énergétiques d'Hydro-Québec, dramatiquement basses, résulte essentiellement de trois facteurs:

- la très faible hydraulicité des dernières années;
- la poursuite des exportations depuis 2001 (gestion imprudente), qui auraient dû être interrompues compte tenu de ce qu'Hydro-Québec savait;
- la croissance exceptionnelle de la demande québécoise en 2002 et 2003, elle-même attribuable (principalement) aux deux hivers extrêmement froids consécutifs que nous avons connus.

Pour ce qui est de la pluie à venir, la seule portion de l'hydraulicité future qui peut être estimée est le stock «non fondu», c'est-à-dire la quantité de neige accumulée en régions nordiques pendant l'hiver 2003-04 (qui fondra et remplira les réservoirs à partir du 1^{er} mai), évaluée en proportion des précipitations hivernales moyennes pour ces mêmes régions. Je vous laisse imaginer la complexité d'un tel exercice prévisionnel et le nombre de données qu'il faut recueillir et pondérer pour y parvenir...

Il faut cependant rappeler que le niveau total des réserves énergétiques peut fluctuer à la hausse ou à la baisse dans des proportions considérables et en



L'ampleur du bas niveau des réservoirs d'Hydro-Québec doit être examiné avec circonspection.

très peu de temps. Ainsi, Hydro-Québec, qui était dans une situation critique à l'hiver 1998-99, a été providentiellement sauvée par les précipitations abondantes de l'année 1999, une des seules années de forte hydraulicité parmi les 25 dernières années.

Dans l'état actuel du niveau de ses réservoirs, la société d'État doit espérer que la situation de 1999 se répète car autrement, si elle devait subir une ou deux autres années sèches (ou même une seule autre année très sèche), elle se dirigerait vers une rupture de stock à moyen terme, avec des conséquences que je n'ose même pas décrire.

Hydro-Québec aurait-elle perdu la mémoire, elle qui a pourtant été aux prises avec des situations similaires dans un passé relativement récent? À compter de l'année 1989, notamment, elle avait été contrainte d'interrompre presque totalement ses exportations, à l'exception des contrats fermes, pour reconstituer ses réserves énergétiques. Elle y est effectivement parvenue en dépit d'années de faible hydraulicité qui, sauf pour 1992, continuaient de se succéder de façon ininterrompue.

Puis, à partir de 1993 et malgré une année d'hydraulicité «normale» en 1994, la reprise de ses ventes discrétionnaires dans les marchés extérieurs a de nouveau provoqué une détérioration graduelle de ses réserves énergétiques jusqu'à l'hiver 1998-99, où elle s'est retrouvée dans une situation critique.

Gestion à court terme

Parfaitement informée des tendances climatiques à long terme et des effets combinés des exportations et de la faible hydraulicité, comment la société d'État a-t-elle pu ignorer à ce point les leçons du passé et répéter les mêmes erreurs en poursuivant depuis 2001

le siphonnage de nos réserves patrimoniales vers ses clients américains aux seules fins de satisfaire sa propre soif de bénéfices?

Aux prises avec un déficit chronique des précipitations et avec ses conséquences majeures sur l'état de ses grands réservoirs, comment expliquer qu'Hydro-Québec, qui détenait le monopole sur ces renseignements depuis plus de cinq ans, ait abandonné ses anciens critères de gestion de la sécurité des approvisionnements, plus prudents, pour les remplacer à compter de 1998 par des critères de gestion à plus court terme?

Comment expliquer par ailleurs que la société d'État, consciente de la croissance soudaine et accélérée de la demande d'électricité québécoise en 2002 et 2003, se soit contentée de proposer, encore tout récemment, des objectifs ridicules d'économies d'énergie de l'ordre de 0,4 TWh par année (un 400^e de la demande)?

L'état actuel des réserves énergétiques est bien plus problématique que les situations comparables, évoquées précédemment, avec lesquelles Hydro-Québec a été aux prises. Il est aggravé par une conjoncture particulière de croissance immodérée de la consommation énergétique, principalement attribuable aux aléas climatiques et à l'appétit insatiable des grands clients industriels.

Pour y faire face, il ne suffira pas d'interrompre indéfiniment les exportations. Il faudra également agir sur la demande de manière urgente et radicale. La situation déplorable dans laquelle les gestionnaires de notre société d'État nous ont placés forcera les Québécois à se poser les bonnes questions et à faire collectivement des choix éclairés et conséquents en ayant à l'esprit l'incontestable nécessité de réconcilier les préoccupations sociales, environnementales et économiques.

La situation actuelle forcera les Québécois à se poser les bonnes questions et à faire des choix éclairés

Paul Martin réserve des comtés sûrs à des femmes

Une démarche acceptable et souhaitable?

MANON TREMBLAY

Professeure titulaire, École d'études politiques,
et directrice du Centre de recherche sur les femmes
et la politique, Université d'Ottawa

Le Canada fait plutôt piètre figure à l'échelle internationale au chapitre de la proportion de femmes au sein de sa Chambre basse: avec 20,6 % de députées, il se situe au 36^e rang du palmarès établi par l'Union interparlementaire, derrière le Rwanda, l'Argentine, le Turkménistan et le Pakistan, entre autres (www.ipu.org/wmn-e/classif.htm).

Conscient de cette triste performance et armé d'une bonne dose d'opportunisme électoral, le premier ministre Paul Martin a décidé d'agir: certaines circonscriptions électorales, notamment au Québec, seront réservées aux femmes. Au contraire de son prédécesseur à Sussex Drive, qui, aux élections de 1997, avait déclaré un objectif de 25 % de candidates, le leader libéral a plutôt choisi de réserver certaines circonscriptions, prometteuses en matière de victoire au 38^e rendez-vous électoral fédéral, où seules des femmes pourront aspirer à décrocher l'investiture du parti. La démocratie locale est sauve puisqu'il y aura campagnes et assemblées à l'investiture, mais entre femmes seulement.

Que penser de cette façon de faire? D'entrée de jeu, il faut reconnaître que le Canada offre le spectacle, insoutenable, d'un Parlement (et notamment d'une Chambre basse) bien peu féminisé. Par exemple, des 20 pays qui affichent les plus forts in-

dices de développement humain, le Canada se situe au 16^e rang au chapitre de la proportion de femmes au Parlement, devantant la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France et le Japon.

En outre, le premier ministre n'invente rien. Il déploie, de manière informelle, une politique de sièges protégés pour les femmes à la Chambre des communes du Canada, comme il en existe aujourd'hui au Rwanda et autrefois au Bangladesh. Il s'inspire aussi d'une démarche empruntée par le Parti travailliste de Tony Blair au cours de la première moitié des années 90, qui consistait à établir des listes courtes de candidates seulement pour les circonscriptions les plus prometteuses. Bien que cette mesure ait été jugée discriminatoire en 1996, elle n'en a pas moins permis, l'année suivante, de doubler la représentation des femmes à Westminster.

Acceptable à court terme

Dans le contexte canadien, la stratégie privilégiée par le premier ministre pour accroître le nombre de femmes à la Chambre des communes est-elle acceptable? Ma réponse est oui, à court terme, et ce, pour des raisons normatives et pratiques.

Elle est acceptable parce qu'il est juste que les femmes soient mieux représentées dans les espaces de pouvoir et d'influence, ne serait-ce que parce qu'elles forment à peu près la moitié de la population canadienne. Acceptable parce que la démocratie a tout à gagner à tendre vers un Parlement qui reflète mieux le tissu social. Acceptable parce qu'il faut parfois passer par l'inégalité pour atteindre l'égalité.

Acceptable parce qu'elle est l'expression sur le terrain parlementaire des articles 15 et 28 de la Charte canadienne des droits et libertés. Acceptable parce qu'elle est la réponse à une politique de laisser-faire tant de l'État fédéral que des partis politiques (certains d'ailleurs, il est vrai) en matière de gestion du personnel politique.

Acceptable parce qu'en présence d'un système majoritaire uninominal à un tour, l'élection de femmes à la Chambre des communes relève bien davantage de la volonté des partis que de l'électorat. Acceptable parce que, dans le contexte d'élections imminentes, il n'y a pas d'autres solutions que celle du bon vouloir du prince pour que plus de femmes siègent au 38^e Parlement fédéral.

La stratégie choisie par le premier ministre ne me semble toutefois pas souhaitable à long terme. Elle n'est pas souhaitable parce qu'elle est l'expression d'un certain autoritarisme qui sied mal à la démocratie. Non souhaitable parce qu'elle contribue à alimenter certains préjugés sexistes face aux femmes (notamment celui voulant que les femmes ainsi élues ne seraient pas compétentes, voire qu'elles seraient des députées de «seconde catégorie»). En bout de piste, de tels arguments finissent par miner la crédibilité des femmes politiques.

Bien qu'elle constitue un pis-aller pour les élections fédérales, la démarche du premier ministre m'apparaît acceptable parce que, au total, elle sert la démocratie canadienne. Toutefois, il importe d'en tirer un constat, celui de la (trop) faible présence de femmes dans les espaces parlementaires, et de lancer un projet, celui visant à mettre en place des stratégies véritables afin que les banquettes de la Chambre des communes soient réparties plus équitablement entre les femmes et les hommes.



Norman Spector

L'argent en politique

Un citoyen qui lit assidûment les journaux ces jours-ci obtient aussi une formation de première classe en science politique. Certes, ce ne sont pas des études doctorales à Harvard, à Oxford ou à l'ENA, mais il n'empêche que depuis Noël, les médias nous en ont enseigné davantage sur l'importance de l'argent en politique que tout ce qu'on nous a jamais appris au secondaire.

Il y a eu beaucoup de conjectures à la suite d'une perquisition faite à la législature de Victoria, en Colombie-Britannique, en décembre dernier. Et même si les rumeurs voulant que des organisateurs de Paul Martin aient eu dans leurs poches de l'argent provenant du marché de la drogue se sont révélées fausses, il reste que 12 millions de dollars sont une fort jolie somme pour une campagne au leadership. Si importante, en fait, qu'ils seront probablement nombreux à penser que Paul Martin leur doit quelque chose.

Le président du Parti libéral en Colombie-Britannique insiste sur le fait que seules les personnes vivantes peuvent voter pour des candidats. Selon lui, il n'y a pas lieu d'être inquiet au sujet des listes de membership qui comprendraient des chiens morts et des personnes qui ne peuvent parler ni l'anglais ni le français, qui n'ont pas payé leur carte de membre ou qui ne savent même pas qu'elles sont d'allégeance libérale. À l'été 2002, aucun vote n'avait toutefois été nécessaire pour que les forces de Paul Martin assènent un grand coup à Jean Chrétien. L'ex-premier ministre a simplement jeté un coup d'œil sur les listes de membership et a très vite annoncé sa retraite.

Aujourd'hui, avec la campagne au leadership du Parti conservateur de Belinda Stronach, on tombe dans l'absurdité la plus totale. Soyons francs, Mme Stronach n'a aucune des qualités requises pour gouverner le Canada, et je tiens compte ici de son passé de p.-d.g. de Magna International. En fait, elle a hérité de ce poste, comme le soulignait un analyste cité dans le *New York Times*. Il y disait que le rôle de Mme Stronach au sein de Magna était principalement «politique» et consistait à entretenir «des relations publiques et à assister aux réunions gouvernementales».

Sous le vernis de la couverture médiatique, qui s'attarde principalement à ses vêtements et à ses cheveux blonds, il faut toutefois prendre acte de ce qui se trame. Avec la fortune de son père, Mme Stronach a rassemblé la meilleure équipe que l'argent puisse acheter. Il s'agit d'une équipe composée en partie de gens qui ont entouré l'ex-premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, et qui tirent un certain profit de cette association.

Au Québec, les troupes de l'ancien premier ministre Brian Mulroney enregistrent aussi des membres au nom de Mme Stronach. Bien que le Parti conservateur n'existe qu'à peine dans la Belle Province, ses députés, issus de 75 circonscriptions, joueront un rôle important dans le choix du nouveau chef.

Entre-temps, à Ottawa, la vérificatrice générale Sheila Fraser se demandait en conférence de presse comment le scandale des commandites avait pu se produire. Je vous dirai qu'à Ottawa, seul un premier ministre aurait pu établir un programme qui puisse fonctionner en marge des règles bureaucratiques et des mécanismes de contrôle.

Le but de ce programme n'était pas de renforcer l'unité nationale, a plaidé M. Chrétien, qui minimisait les dégâts en parlant du vol de «quelques millions de dollars». Son objectif était d'être plus de députés libéraux à Ottawa. S'il est vrai que M. Chrétien a failli perdre le référendum de 1995, personne au Québec n'envisageait alors d'en tenir un autre bientôt. À Ottawa cependant, M. Chrétien pensait déjà aux élections. Méprisé par ses compatriotes tout au long de sa carrière, il était déterminé à gagner une majorité de sièges au Québec.

Les agences de publicité constituaient une bonne source de fonds pour la campagne. Une aide d'autant plus appréciable que leur personnel pouvait être enrôlé à titre de «volontaires» non payés pour la prochaine campagne électorale. Les profits viendraient une fois que les libéraux seraient réélus.

Les Canadiens soupçonnaient que Paul Martin, un ministre de premier plan, alors à la tête du ministère des Finances, en savait beaucoup plus au sujet de ce système qu'il ne le reconnaît aujourd'hui. Ils savent bien qu'il ne suffisait que de quelques questions pour qu'il en découvre tous les détails. Et ils savent bien que s'il avait mis son poste en jeu, il aurait pu mettre un terme à la corruption.

Ce scandale est différent de tous ceux qu'on a pu connaître au cours de la dernière décennie en raison de l'état de l'opposition parlementaire. Les Canadiens à l'extérieur du Québec disposent finalement d'une alternative conservatrice unie, bien que celle-ci soit encore sans leader et que personne n'en connaisse les politiques. Après toutes ces années où l'arrogance libérale a triomphé, après tous ces scandales, quelque chose s'est cassé. Et même si le premier ministre Paul Martin affirme que le scandale des commandites l'enrage, ce sont les électeurs qui disent «ça suffit».

Je connais une ancienne fonctionnaire qui élève aujourd'hui des chiens et fait de longues promenades sur une plage de la Nouvelle-Écosse parce que, dans des circonstances semblables, elle avait dit non au bureau du premier ministre. M. Martin aurait lui aussi pu faire passer l'intérêt du public devant ses ambitions personnelles. Mais il a choisi de ne pas le faire.

Pour que le mal triomphe, les bons ont seulement besoin de ne rien faire. Les Canadiens devraient juger M. Martin pour son rôle dans le scandale des commandites dès les prochaines élections.

Norman Spector est chroniqueur politique
au Globe and Mail.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Billeau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (opinion d'été, idées, perspectives et sports), Isabelle Paré (santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias); Caroline Monperré (films), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maudée Rioux (responsable de la production); Nathalie Zemaïtis, Michel Bernatchez, Philippe Gagnon (responsables de la production); à l'information politique: Hélène Buzette et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

HAÏTI

SUITE DE LA PAGE 1

À l'issue de consultations à huis clos, le Conseil de sécurité a publié hier une déclaration condamnant la poursuite des violences, la détérioration de la situation humanitaire et les violations des droits de l'homme. Pour le conseiller politique du secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, Kieran Prendergast, «la situation empire de jour en jour» et «les événements de février nous montrent que Haïti a besoin d'un engagement à long terme, soutenu et important, de la communauté internationale».

L'opposition haïtienne, dont des représentants pourraient rencontrer en fin de semaine à Paris les autorités françaises, a réaffirmé avec force sa volonté de voir partir le président haïtien. «Il faut de toute urgence une solution politique et Jean-Bertrand Aristide, qui est la source du problème, doit partir», a-t-elle dit.

Le Canada a décidé d'envoyer un groupe de neuf militaires en Haïti pour renforcer la sécurité de son ambassade à Port-au-Prince, a annoncé hier le ministre canadien des Affaires étrangères, Bill Graham.

Il a cependant refusé, devant les journalistes, de dire si le Canada pourrait envoyer plus de troupes en Haïti dans le cadre d'une force internationale de maintien de la paix. Il a aussi refusé de répondre directement aux questions qui lui étaient posées pour savoir si le président Jean-Bertrand Aristide devait démissionner, comme l'a souhaité hier la France.

A Port-au-Prince, des pillages et des coups de feu ont été signalés par des témoins hier sans qu'il soit possible de les expliquer. Les entrées de la ville au nord, à l'est et à l'ouest étaient sous une étroite surveillance d'hommes en armes, parfois cagoulés, qui filtraient les passages à des points de contrôle formés de grosses pierres, de carcasses de voitures et de pneus. Les véhicules étaient fouillés par ces hommes à la recherche d'armes.

En début de semaine, Guy Philippe, un ancien commissaire à la tête des insurgés armés qui contrôlent la moitié nord du pays, avait promis de «libérer» Port-au-Prince du président Aristide dans les jours à venir.

Les insurgés se sont emparés hier de l'île de la Tortue (nord), habitée par 50 000 personnes et plaque tournante importante pour le commerce avec les États-Unis et les Bahamas, a appris l'AFP de sources policières. L'attaque n'a pas fait de victimes, selon ces sources. Située au large de la côte nord-ouest de Haïti, l'île de la Tortue était le dernier territoire du nord du pays à ne pas être sous le contrôle des insurgés.

«Nous mettons en garde les gens qui contrôlent le nord du pays de considérer le sud [comprendant Port-au-Prince] comme un fief de Jean-Bertrand Aristide», a déclaré dans la capitale Evans Paul, un des dirigeants de l'opposition. «La violence n'a jamais rien réglé et ceci s'adresse aux gens qui ont des armes dans le parti Lavalas ou de l'autre côté», a-t-il ajouté.

L'opposition politique et civile au chef de l'État s'est démarquée de l'insurrection armée dans le pays qui poursuit le même but d'un départ du président Aristide.

Après les départs de ressortissants de plusieurs pays, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a autorisé son personnel non essentiel et les familles de ses fonctionnaires à quitter Haïti pour la République dominicaine voisine, selon Kieran Prendergast.

Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans le texte paru hier sur le bouclier antimissiles. Ce ne sont pas 31 mais bien 30 députés libéraux qui ont voté avec le Bloc contre la politique du gouvernement dans ce dossier.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememoriel.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et

abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à exploiter et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. E-mail de publication — Enregistrement@ledevoir.com. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

inquiétant, a déclaré le chef Gilles Duceppe. Le 15 mars, on sera à deux semaines du déclenchement [anticipé] des élections. J'ai bien peur qu'il y ait une tactique pour faire en sorte qu'il y ait un autre problème le 15 mars et qu'on parte en élections sans qu'Alfonso Gagliano ne soit venu témoigner.»

Les souhaits de Chrétien

Le comité des Comptes publics recevra toutefois la visite de hauts fonctionnaires du Conseil du trésor et des Travaux publics. Ceux-ci expliqueront quelle est la procédure normale pour demander de l'argent supplémentaire dans le cadre d'un nouveau programme. Comme Le Devoir le révélait dans son édition d'hier, trois demandes totalisant 61,8 millions de dollars ont été soumises de 1996 à 1999 aux ministres du Conseil du trésor pour financer les activités de visibilité des Travaux publics. Chacune de ces demandes était signée non seulement par le ministre des Travaux publics de l'époque, Diane Marleau puis Alfonso Gagliano, mais aussi par le premier ministre Jean Chrétien, ce qui est inhabituel.

«Le premier ministre signerait les soumissions au Conseil du trésor qui concernent les organismes qui se trouvent dans son portefeuille, mais ce n'est pas nécessaire, non, qu'il signe toutes les soumissions au Conseil du trésor», a expliqué François Jubinville, porte-parole du Bureau du Conseil privé, le «ministère» du premier ministre. Les organismes qui relèvent du pre-

COMMANDITES

mier ministre vont du Bureau de la gouverneure générale et des commissions d'enquête au Secrétariat des conférences intergouvernementales, mais les Travaux publics n'en font certainement pas partie.

Par contre, il n'est absolument pas anormal que Mme Marleau et M. Gagliano aient signé ces soumissions. Seuls des ministres peuvent demander plus d'argent pour leur ministère respectif, a expliqué Arthur Kroeger, un ancien mandarin fédéral qui a travaillé au Conseil du trésor pendant quatre ans sous Pierre Elliott Trudeau, dans les années 70.

«Mon impression est que seul le titulaire du ministère qui demande plus d'argent signerait la soumission, croit M. Kroeger. Si le premier ministre signe un document de ce genre, alors oui, cela souligne certainement l'importance qu'il accorde à ce dossier, et c'est ce que M. Chrétien dira lorsque la question lui sera posée: il voulait indiquer que c'était une question très importante pour lui.»

M. Kroeger soutient qu'il ne se rappelle pas que M. Trudeau ait jamais signé une soumission au Conseil du trésor. Il ajoute toutefois qu'il y a 30 ans de cela et que les pratiques ont peut-être changé depuis.

Dans les documents dont Le Devoir faisait état hier, les demandes de crédits supplémentaires (une première de 17 millions par année pendant deux ans, une autre de 18,8 millions et une dernière de neuf millions) étaient justifiées par «des défis continus en ce qui concerne l'unité nationale, conjugués au résultat du référendum tenu au Québec». Dans la soumission, on n'indiquait pas qu'il s'agissait de financer le programme de commandites. On parlait plutôt de ma-

nière vague des «priorités du gouvernement du Canada en matière de communication».

L'opposition a par ailleurs demandé au gouvernement d'identifier le ministre qui a pris la défense des agences de publicité lors d'une rencontre d'un comité de cabinet portant sur les problèmes au programme de commandites. Cette rencontre a eu lieu le 10 juin 2002, soit quelques semaines à peine après que la vérificatrice générale Sheila Fraser eut déposé son rapport sur les trois rapports quasi identiques de Groupaction, payés un demi-million de dollars chacun.

Il serait ressorti de cette conversation que le programme était «bon» mais que le public le percevait comme étant «mauvais à cause de la concentration des contrats», indique le procès-verbal de la rencontre. Puis, un ministre non identifié aurait fait valoir que les frais payés aux agences de publicité «des coûts légitimes pour des services» et que «le gouvernement [devait] faire attention de ne pas détruire la réputation de l'industrie de la publicité».

Sept ministres étaient présents à cette rencontre: Ralph Goodale, Stéphane Dion, Herb Dhaliwal, Claudette Bradshaw, Denis Coderre, David Collette et Robert Thibault. «Je voudrais savoir qui» a défendu ce point de vue, a demandé Gilles Duceppe en Chambre. Il n'a pas obtenu de réponse.

À sa sortie de la Chambre, M. Coderre a été pris à partie par les journalistes pour savoir s'il était ce ministre. M. Coderre a dit ne pas pouvoir se souvenir de ce qu'il aurait pu dire ou ne pas dire il y a deux ans. «Je ne me rappelle pas d'avoir dit cela.»

NAGANO

SUITE DE LA PAGE 1

à Londres, s'apercevant que nous savions et ne démentant ni ne confirmant, en dit déjà long sur la fiabilité de cette information.

Le DSO a raison de remercier Nagano «de sa décision de se consacrer pleinement jusqu'en 2006 à poursuivre la voie entamée depuis plusieurs années». Cela témoigne de la droiture morale de ce chef qui n'a pas voulu précipiter ni chambouler quoi que ce soit.

Qui assurera l'intérim avant 2006?

En revanche, cette droiture, si elle sera profitable à Montréal à long terme, mais forcément l'OSM dans l'embarras. Les saisons 2004-05 et 2005-06 devant être comblées avec une solution transitoire, cela fera en tout quatre saisons «blanches» que l'orchestre aura connues au moment où son nouveau chef le prendra en main.

Quatre solutions s'offrent à l'OSM pour ces intersaisons, pour lesquelles à notre sens aucune décision n'est encore arrêtée: renouveler le contrat de Jacques Lacombe dans sa forme actuelle; faire tourner des chefs invités, si possible de marque; s'assurer la contribution de deux (ou trois) chefs qui travailleraient à raison de deux ou trois semaines d'affilée chacun (ce fut la solution adoptée par l'Orchestre de Paris avec Sawallisch, Donhanyi et Brügggen dans l'inter-régne entre Bychkov et Eschenbach); enfin, trouver un chef invité qui aurait la confiance de tous. À l'heure de mettre sous presse, nous n'avions toujours pas eu d'information de la part de Van Walsum Management à savoir si cet agent artistique épaulera l'OSM dans l'organisation de ces deux délicates saisons.

L'OSM, soulagé d'un grand poids avec l'arrivée de Nagano, doit enfin cette clarté au public québécois. En effet, du côté des artistes invités, on entend de plus en plus souvent frémir les échos de la difficulté de travailler avec l'administration de l'orchestre, d'obtenir des réponses précises à des questions précises. Sans compter les artistes qui hésitent à s'engager pour 2005-06, craignant que le planning ne soit chamboulé par le nouveau directeur artistique. Pour comprendre cette épineuse situation, il suffit de savoir que les grands chefs ou solistes ont de nombreuses sollicitations et qu'entre un engagement sûr aux États-Unis et un point d'interrogation à Montréal, beaucoup préfèrent choisir la sécurité.

Rappelons que ce n'est pas la première fois que le nom de Nagano apparaît dans la course à la succession de Charles Dutoit. Candidat de cœur de longue date de l'OSM, il aurait même été sur le point de signer, il y a tout juste un an, lorsqu'il avait préféré ratifier le contrat de l'Opéra de Munich, qui lui proposait la succession de Zubin Mehta. Il restait alors deux options à l'OSM: imiter et attendre ou miser sur un autre cheval. Or il semblerait qu'alors que les observateurs croyaient la cause perdue, au point de lancer périodiquement des noms en pâture, la ténacité des négociateurs ait fini par payer.

Kent Nagano, né à Berkeley en 1951, a été directeur musical du Hallé Orchestra de Manchester de 1991 à 2000 et de l'Opéra de Lyon de 1989 à 1999. Il a su éviter le naufrage du premier et a consolidé la notoriété internationale croissante du second à travers des projets d'envergure comme L'Amour des trois oranges de Prokofiev, Dialogue des Carmélites de Poulenc ou Trois sœurs de Peter Eötvös, dont plusieurs ont été relayés par l'ambitieux projet audiovisuel de la direction de l'Opéra. Nagano, qui, outre l'Opéra d'Eötvös, a créé la White House Cantata de Bernstein, l'opéra L'Amour de loin de Kaija Saariaho et deux spectacles de John Adams, La Mort de Klinghoffer et El Niño, a glané sa réputation dans le répertoire du XX^e siècle mais se voit aussi en grand brucknérien et mahlerien. Son prochain disque (chez Harmonia Mundi) est d'ailleurs consacré à la Troisième Symphonie de Bruckner.

Après la vieille Europe (Manchester, Lyon) et l'Allemagne toute bouillonnante de sa jeune réunification (Berlin, puis Munich), Nagano remet clairement le cap sur l'Amérique du Nord via Los Angeles et Montréal. Pas plus tard que la semaine dernière a d'ailleurs été annoncé son retour, en tant qu'invité, à la tête du New York Philharmonic la saison prochaine.

Charest est inquiet

Québec (PC) — Les visées protectionnistes des principaux acteurs de la campagne présidentielle aux États-Unis inquiètent le premier ministre Jean Charest. «Je relève dans le discours un mouvement protectionniste. C'est présent à chaque jour dans la campagne américaine», a dit M. Charest hier lors d'un point de presse à Québec. «On ne vise pas le Québec et le Canada comme des coupables, mais l'impact pourrait se faire sentir chez nous si ce discours-là devait se traduire par un mandat ou des actions politiques.» Au nom de la défense des emplois «américains», les deux adversaires dans la course à la direction du Parti démocrate, John Edwards et John Kerry, font campagne en promettant de revoir l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

GASPÉSIA

«Il faut être très réaliste. On est aux dernières heures, dans le fond», dit le p.-d.g. de la SGF

SUITE DE LA PAGE 1

sur le chantier, ouvert au printemps 2002.

Avant le recours à la Loi sur les arrangements avec les créanciers, il y a un mois, le gouvernement Charest avait refusé de convertir les prêts d'Investissement Québec en capital-actions, une condition jugée nécessaire par le Fonds de solidarité pour que Gaspésia puisse atteindre la rentabilité en tenant compte des dépassements de coût.

Il y a une semaine, Tembec, le partenaire industriel dans Gaspésia et actionnaire à 25 %, avait laissé savoir aux deux autres actionnaires, soit le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), qui détient une participation de 50 % dans le projet, et la SGF, le troisième actionnaire, à hauteur de 25 %, qu'elle refusait d'engager davantage d'argent dans le projet, une décision qui s'est conclue par son retrait pur et simple du projet.

Hier, le premier ministre Jean Charest n'a pas voulu jeter l'éponge. «On n'est pas rendus à l'étape où on a déclaré forfait», a-t-il dit au cours d'un point de presse. «On va certainement faire tous les efforts pour que nous puissions intéresser un opérateur dans ce projet.»

Le p.-d.g. de la SGF, Henri Roy, a précisé hier que c'est le liquidateur qui aura pour tâche de trouver un papeterier pour reprendre l'usine. «Il faut être très réaliste. On est aux dernières heures, dans le fond», a-t-il dit. Le li-

quidateur — Ernst & Young est engagé dans le dossier — disposera de quatre à six semaines pour tenter de trouver un acquéreur. Après quoi, si ces efforts sont vains, ce sera la liquidation pièce par pièce, un processus qui pourrait prendre de trois à quatre mois.

Après les 300 millions investis dans le projet, il resterait donc 465 millions à ajouter. Il faudrait trouver un partenaire qui puisse réduire cette nouvelle facture entre 350 et 375 millions, a dit M. Roy. Aucune discussion avec un quelconque acquéreur — et les acheteurs potentiels se comptent sur les doigts d'une seule main — n'est en cours, a souligné M. Roy.

Le p.-d.g. du Fonds de solidarité, Pierre Genest, s'est dit «très pessimiste» pour la suite des choses. Il a indiqué que les derniers scénarios financiers étudiés n'étaient pas concluants. «Ça ne marchait tout simplement pas», a-t-il dit, à moins d'une décision gouvernementale pour accroître le financement étatique du projet.

Dans cette liquidation, les trois actionnaires perdent leur mise, soit 70 millions pour le Fonds de solidarité et 35 millions chacun pour Tembec et la SGF. Investissement Québec dira adieu à la partie déjà engagée d'un prêt de 145 millions, soit 69 millions. La Banque de développement du Canada fera de même pour une somme de 51 millions et l'organisme Inno-pap doit radier 29 millions. En outre, Papiers Gaspésia doit 40 millions à ses fournisseurs.

SIROP

«Cette année, les acériculteurs qui souhaitent contourner les règles de l'Agence de vente ne vont plus le faire en cachette mais plutôt au grand jour»

SUITE DE LA PAGE 1

acériculteurs opposent désormais, vertement et avec éclat, un moratoire de deux ans sur tous les quotas mais aussi l'abolition pure et simple de l'Agence de vente des produits de l'érable, créée il y a deux ans par la FPAQ à la demande des producteurs pour contrôler les prix et la mise en marché de l'or sirus qui s'écoule des érabes de la province. Et ce, même si le milieu en a toujours grand besoin, croit toutefois Charles-Félix Ross, directeur général de la FPAQ. Simple question de surexploitation des érabes.

«En 2000, le Québec a connu sa plus grosse année de production, dit-il. 90 millions de livres de sirop ont été produits à une époque où le marché était au plus bas.» Avec un résultat prévisible: au printemps de cette année-là, loi de l'offre et de la demande oblige, le prix du sirop a radicalement chuté. Pour les producteurs mais pas, en raison des intermédiaires et des réseaux de distribution, pour les consommateurs. Sans compter le fait que un millier d'acériculteurs se sont également retrouvés avec leur récolte sur les bras, incapables de lui trouver des acheteurs.

Le temps des sucres a donc été dur en 2000. «Plusieurs producteurs nous ont alors demandé de mettre en place une agence de vente pour éviter que cela ne se reproduise, explique M. Ross. C'est ce que nous avons fait.»

Le système, inauguré pour la cuvée 2002, est simple. Avant chaque récolte, le prix du sirop est désormais fixé, indépendamment des fluctuations du marché, entre producteurs et acheteurs devant la Régie des marchés agricoles. Pour toucher ce prix, l'acériculteur a par contre l'obligation de vendre sa récolte à l'agence ou à un «acheteur autorisé». La FPAQ se charge ensuite de rémunérer ses membres pour le sirop livré en fonction du total des ventes de la saison.

Et c'est là que le bât blesse. Généreuse en 2000, la nature l'a également été l'an dernier, sans que les marchés suivent la cadence pour autant. Conséquence: les surplus de sirop datant de 2000 ont de nouveau augmenté, atteignant le chiffre mirobolant de 44 millions de livres de sirop entreposés à ce jour. C'est près de 50 % de la capacité de production du Québec qui, bon an, mal an, met sur le marché 80 millions de livres de sirop, dont 85 % quittent le pays pour sucrer des becs à l'étranger. Or qui dit surplus dit aussi litres de sirop invendus et, par le fait même, diminution des revenus pour des acériculteurs regroupés dans un processus de mise en marché collective.

Le manque à gagner serait de 40 % de la valeur totale de la production 2003, dénonce aujourd'hui l'Union paysanne (UP) qui, forte de ses 203 membres acériculteurs — 3 % des 7200 producteurs de sirop d'érable que compte le Québec —, orchestre le mouvement de contestation. «40 %, c'est beaucoup, dit Roméo Bouchard, président de l'organisme, et il n'est pas question en plus pour les gars de voir leur droit de

produire réduit par des quotas cette année.»

Selon l'UP, le contrôle du nombre d'entailles sur les arbres pour limiter la production 2004 est d'ailleurs loin d'être la solution. «S'il y a des surplus, ce n'est pas à cause d'un manque de débouchés mais bien à cause de l'agence, dit M. Bouchard. Un syndicat ne peut être qu'un très mauvais organisme de mise en marché d'un produit. L'agence le prouve en mettant un frein à la commercialisation et en bloquant ceux qui essayaient, par le passé, d'ouvrir de nouveaux marchés. Maintenant, avec l'obligation de se plier à un programme de vente conjoint, ça leur est impossible.»

Pis, au dire des détracteurs de l'Agence de vente des produits de l'érable, ce système encouragerait la production de sirop de mauvaise qualité tout en faisant disparaître les particularités des terroirs en matière d'érable. «Tous les plans conjoints favorisent d'ailleurs un modèle de production industrielle», ajoute M. Bouchard, qui avoue se servir de ce combat pour remettre en question au passage le monopole syndical de l'Union des producteurs agricoles (UPA). «Le sirop d'érable n'échappe pas à cette règle. Et, encore une fois, ce sont les petits producteurs qui en font le plus les frais en étant incapables de vendre leur récolte dans leur région comme bon leur semble.»

Le discours est connu. Et, paradoxalement, même les gros transformateurs de sirop semblent y adhérer. À mots couverts, toutefois. «Nous ne sommes pas contre l'Agence de vente», dit Jean-Marie Chouinard, secrétaire de Citadelle, une coopérative qui regroupe 2300 acériculteurs. «Mais si nous existons depuis 1925, c'est pour nous occuper de transformer et de mettre en marché les récoltes de nos membres. La structure imposée par la FPAQ est donc, pour nous, comme une deuxième structure [de mise en marché].»

Le malaise est palpable et devrait s'exprimer de nouveau aujourd'hui alors que la Régie des marchés agricoles s'apprete à entendre producteurs et acheteurs pour fixer les prix de la production de 2004. Une fois de plus, le livre de sirop devrait se transiger en moyenne 2 \$, s'attend-on du côté de l'industrie.

Du côté des dissidents, la convention de mise en marché, elle, n'est guère attendue. «Parce que c'est autre chose dont nous avons besoin», explique M. Bouchard, qui promet cette année que les opposants à l'Agence de vente affronteront l'organisme avec force. Comment? En «oubliant» de lui confier leur production pour s'occuper eux-mêmes de sa mise en marché.

Plusieurs ont d'ailleurs succombé à la chose, hautement illégale, depuis 2002, s'exposant du même coup à des amendes et à des poursuites de la FPAQ. «On est d'ailleurs écœurés de cette centaine de poursuites [la FPAQ parle plutôt d'une quarantaine de cas litigieux]», dit M. Bouchard. «Et, cette année, les acériculteurs qui souhaitent contourner les règles de l'Agence de vente ne vont plus le faire en cachette mais plutôt au grand jour... annonçant du même coup une saison de l'érable sucrée, salée et poivrée en même temps.»